



// Postscriptum n°7
Journal du Parti socialiste genevois
Février 2017 //

CONGRÈS DU 4 MARS



Impressum:

Ce Postscriptum est envoyé aux membres
du Parti socialiste genevois.

Il paraît 5 fois par année.

Crédits des photos :

P.1 iStockphoto.com/goir

Parti socialiste genevois

15 rue des Voisins – 1205 Genève

022 338 20 70

psg@ps-ge.ch / www.ps-ge.ch

Page Facebook : « PS genevois »

Table des matières

Introduction : programme de législature 2018-2023	4
Infos pratiques : Congrès du 4 mars	5
Elections cantonales 2018 : rétroplanning prévisionnel	7
Ordre du jour	8
Modification statutaire	10
Programme de législature 2018-2023	13
Introduction	14
Économie et emploi	16
Éducation et formation	20
Logement	23
Social	27
Santé	29
Services publics et droits sociaux	31
Fiscalité	33
Justice et sécurité	36
Droits fondamentaux	40
Mobilité	44
Aménagement	47
Culture	50
Sport	53
Agglomération franco-valdo-genevoise	56
Agriculture, énergie et environnement	58
Genève internationale et solidarité internationale	63

Introduction: programme de législature 2018-2023

Chères et Chers camarades,

Sous l'impulsion du Comité directeur, un travail de réflexion approfondie a été mené sur le programme politique du PS genevois. Différentes instances du parti ont été sollicitées pour faire des propositions. Les sections communales du PS genevois, les commissions et groupes de travail internes du parti, le Comité directeur ainsi que les député-e-s ont tiré un bilan de législature et mis à jour notre programme. A la suite de leurs propositions, quatre Assemblées des délégué-e-s se sont tenues entre octobre 2016 et janvier 2017 pour débattre, discuter et amender le programme. C'est cette version, sortie du vote des Assemblées des délégué-e-s, que vous pourrez lire dans ce numéro spécial.

Le programme qui vous est aujourd'hui présenté intègre donc les amendements votés, mais est aussi le résultat d'un travail important de compilation du comité de rédaction, qui a réussi à en rendre toute la cohérence. Veuillez noter que le document présenté dans ce journal sera encore travaillé dans sa forme pour le rendre plus attractif et plus lisible, à l'aide notamment d'illustrations réalisées par notre talentueuse graphiste Morgane Dentan. Le langage épïcène sera scrupuleusement vérifié et respecté. Le Comité directeur considère que ce processus garantit la validité démocratique, néanmoins, celles et ceux qui le souhaitent peuvent présenter des amendements supplémentaires, qui seront votés au Congrès du 4 mars, avec le programme présenté ici.

Conformément aux statuts actuels, ces amendements doivent parvenir au secrétariat du parti cantonal 10 jours avant le Congrès afin que le Comité directeur ait le temps de donner un préavis. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous les faire parvenir, d'ici **mercredi 22 février 2017**, en les envoyant au secrétariat du PS genevois, à Simon Descombes, à l'adresse simon.descombes@ps-ge.ch.

Enfin, nous vous remercions de vous rendre attentif-ve-s au fait que seuls les amendements dûment rédigés seront pris en compte ; tout amendement non formulé, ou dont la formulation resterait vague, ne sera pas soumis au vote des militant-e-s. Merci d'indiquer très clairement quelle partie vous souhaitez remplacer en rédigeant la nouvelle teneur du texte.

La direction du parti remercie les membres du comité de rédaction, **Olivier Dufour, Ulrich Jotterand et Sylvain Thévoz** pour cet important travail de rédaction, ainsi que les militant-e-s qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration du programme. Toutes celles et tous ceux qui connaissent les projets d'édition mesureront le travail et les heures qui auront été nécessaires à la tâche qu'ils ont effectuée, surtout en tenant des délais aussi courts. Pour ce faire le soutien de **Simon Descombes**, assistant parlementaire, aura été déterminant. Merci également à lui pour sa patience et la qualité constante de son travail.

En nous réjouissant de vous retrouver à Versoix, le 4 mars prochain, nous vous adressons nos salutations socialistes.

Nadia Méric,
Secrétaire générale
Au nom du Comité directeur

Infos pratiques : Congrès du 4 mars

Cotisations

Nous vous rappelons que la condition pour exercer son droit de vote lors du Congrès est d'avoir payé sa cotisation 2016 (ainsi que les années précédentes pour les membres de plus d'un an...). Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, merci de payer votre cotisation au moyen du bulletin de versement que vous avez déjà reçu il y a quelques mois, ou en vous adressant au/à la trésorier-ère de votre section.

Délai de paiement pour les cotisations 2016 : samedi 22 février 2017

Les nouveaux membres ayant adhéré en 2017 doivent payer leur cotisation 2017 pour pouvoir prendre part au vote. Les cotisations 2016 et/ou 2017 pourront être payées sur place (pour les membres qui ont payé entre le janvier et mars 2017, merci d'amener la preuve de votre paiement au Congrès). Lors du Congrès, vous recevrez votre carte de membre en guise de carton de vote, après vérification du paiement de votre cotisation.

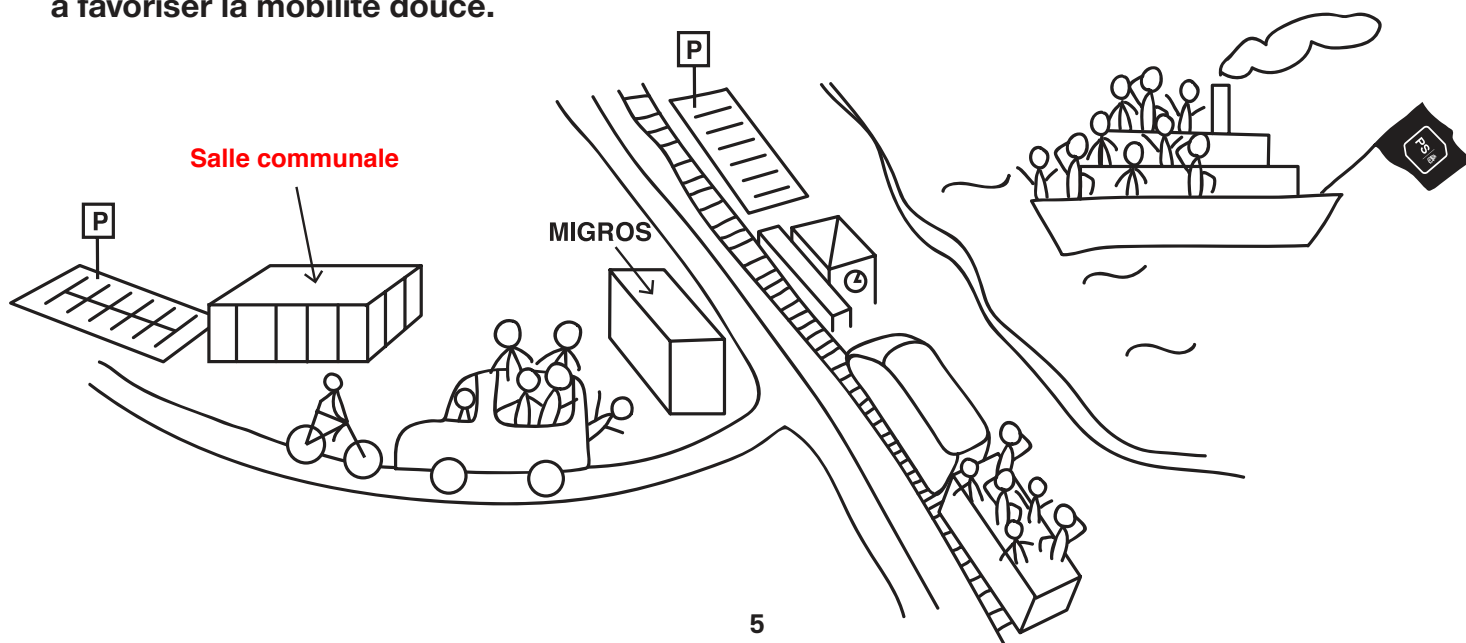
Accès

SALLE COMMUNALE LACHENAL DE VERSOIX ROUTE DE SAINT-LOUP 12, 1290 VERSOIX

La salle se situe à 5 minutes à pied de la gare de Versoix :

- **CFF** : liaison toutes les 30 minutes depuis Genève-Cornavin avec le train régional
- **Bus V** : liaison 1 fois par heure environ depuis Genève-Cornavin direction « Versoix, CS La Bécassière » (32 minutes). Arrêt : Versoix, gare
- **Covoiturage** : e-covoiturage.ch ou sur mobility.ch
- **Parking** : Groupe scolaire Lachenal, à proximité de la salle communale ou à la gare CFF

**Le Parti socialiste genevois vous encourage
à favoriser la mobilité douce.**



Garderie

Cette année, il n'y aura pas de garderie. Toutefois, un emplacement avec des jeux est prévu pour vos enfants. La responsabilité est laissée aux parents.

Repas du Congrès

Menu 1

Entrée : salade tunisienne

Plat : couscous traditionnel (merguez, poulet, agneau)

Dessert : pâtisseries orientales

Menu 2

Entrée : salade tunisienne

Plat : couscous végétarien

Dessert : pâtisseries orientales

Prix : CHF 20.- (offerts aux jeunes jusqu'à 25 ans)

**Merci de vous inscrire jusqu'au mercredi 22 février 2017, dernier délai,
en précisant le menu désiré :**

- par courriel : congres@ps-ge.ch
- par téléphone (si pas d'e-mail) : 078 821 84 64 (Guilhem Kokot, Président de la section)
- par courrier en renvoyant le coupon à :
PS Rive droite lac p.a. Guilhem Kokot
avenue Théodore-Vernes 14
1290 Versoix



Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Je commande : Couscous traditionnel
 Couscous végétarien

Elections cantonales 2018

Rétroplanning prévisionnel

Pour rappel, le Comité directeur a décidé de procéder en deux temps en 2017: le Congrès du 4 mars sera consacré, outre le point statutaire, à l'adoption du programme de législature 2018-2023 ; puis une Assemblée générale extraordinaire du 13 mai désignera les candidat-e-s au Grand Conseil et au Conseil d'Etat.

2017

Samedi 4 mars : Congrès annuel du PSG. Une modification statutaire sera proposée pour modifier l'article 10 al.1 qui stipule que le congrès annuel se tient chaque année au mois de mars. En effet, les élections cantonales auront lieu en avril et mai 2018, il serait donc inopportun d'élire une nouvelle direction du parti en mars 2018. La modification prévoit qu'en année électorale cantonale, le Congrès renouvelant la direction du parti est reporté au mois de septembre ou octobre.

Lundi 6 mars : ouverture officielle des candidatures aux élections cantonales 2018¹

Vendredi 7 avril : délai pour les candidatures aux élections cantonales 2018¹

Du vendredi 14 au lundi 17 avril : congé de Pâques

Mercredi 3 mai : les militant-e-s ont reçu le PostScriptum spécial candidatures¹

Samedi 13 mai : AG extraordinaire pour élire les candidat-e-s aux élections cantonales 2018, salle communale du Petit-Lancy, avenue Louis-Bertrand 7-9, 1213 Petit-Lancy¹

Dimanches 21 mai, 24 septembre et 26 novembre : votations

2018

Dimanche 4 mars : votation

Du vendredi 30 mars au lundi 2 avril : congé de Pâques

Dimanche 15 avril 2018 : élection au Grand Conseil et 1^{er} tour de l'élection au Conseil d'Etat

Dimanche 21 mai : votation

Dimanche 6 mai 2018 : 2^{ème} tour de l'élection au Conseil d'Etat

Dimanche 23 septembre : votation

Septembre ou Octobre 2018 : Congrès annuel (élection de la nouvelle direction du parti)

¹. Dates arrêtées par le Comité directeur des 27 juin et 22 août 2016

Parti socialiste genevois

Congrès du 4 mars 2017 – Ordre du jour

**SALLE COMMUNALE LACHENAL DE VERSOIX
(ROUTE DE SAINT-LOUP 12, 1290 VERSOIX)
ORGANISATION : PS RIVE DROITE LAC**

ORDRE DU JOUR

9h15 Accueil (PS Rive droite lac)

Ouverture des portes et petit-déjeuner

- 9h30** 1. **Ouverture de l'assemblée.**
Salutations et accueil de la Présidente du PSG (Carole-Anne Kast) et du Président de la section PS Rive droite lac (Guilhem Kokot)
- 9h45** 2. **Adoption de l'ordre du jour et annonce des divers**
Election du Bureau de l'AG et des scrutateur/trice-s
- 10h00** 3. **Rapports d'activité de la direction du PSG**
3.1. du Vice-président chargé de la coordination des sections (Gerard Deshusses)
3.2. de la Vice-présidente chargée de la coordination des commissions (Ayari Felix)
3.3. du responsable de la communication (Marko Bandler)
3.4. de la responsable des relations avec le PSS (Amanda Gavilanes)
3.5. du responsable du recrutement (Sylvain Thévoz)
3.6. du responsable de la formation interne (Julien Dubouchet)
3.7. du responsable de la mobilisation (Guilhem Kokot)
3.8. du groupe Egalité (Aurélie Friedli)
3.9. de la Jeunesse socialiste (Tristan Pun)
3.10. du groupe 60+ (Jean-Pierre Thorel)
- 10h45** 4. **Rapports des élu-e-s socialistes** (10 min par rapport)
4.1. aux Chambres fédérales
(Liliane Maury Pasquier, Laurence Fehlmann Rielle, Carlo Sommaruga et Manuel Tornare)
4.2. au Conseil d'Etat (Anne Emery-Torracinta)
4.3. au Grand Conseil (Romain de Sainte Marie)
- 11h15** 5. **Rapport d'activité du Parti** (Carole-Anne Kast) : discussion et vote
- 11h25** 6. **Comptes 2016** (Pancho Gonzalez, trésorier)
6.1. présentation des comptes 2016
6.2. rapport du vérificateur des comptes (Fiduciaire Parini) et approbation
6.3. vote de la décharge au Comité directeur

- 11h40** 7. **Budget 2017** (Pancho Gonzalez, trésorier) : présentation et vote
- 11h55** 8. **Accueil des nouveaux membres et fête des jubilaires**
- 12h30** **Repas**
- 14h00** 9. **Discours de Ornella Enhas**, Conseillère administrative à Versoix
- 14h10** 10. **Intervention de Samuel Bendahan**, Député socialiste vaudois et économiste à l'EPFL
- 14h20** 11. **Modification statutaire** (Carole-Anne Kast)
Article instituant qu'en année électorale le Congrès est fixé à l'automne, vote
- 14h35** 12. **Programme de législature 2018-2023** (Sylvain Thévoz pour le comité de rédaction)
12.1. Présentation du programme
12.2. Amendements reçus
12.3. Vote
- 16h05** 13. **Résolutions**
13.1. Résolution du groupe socialiste au Grand Conseil « Non à la convention RIE III cantonale », et vote
13.2. Présentation des résolutions, et vote
- 17h05** 14. **Partie spéciale en musique : surprise**
- 17h30** 15. **Clôture de l'assemblée**
Intervention du Président du Comité de pilotage du PS genevois pour les élections cantonales 2018 (Gérard Deshusses)

Ce Congrès sera suivi d'une verrée festive ouverte à toutes et tous,
familles, ami-e-s et proches bienvenu-e-s!

Nous rappelons que pour participer aux votes, les cotisations 2016 doivent être à jour.

Modification statutaire

Statuts du Parti socialiste genevois

Du 8 décembre 1976 (Etat au 19 mars 2016)

Avec la nouvelle Constitution (Cst-GE) (A 2 00) (art. 52, 54, 55, 81, 102, 103 et 104), et sa mise en œuvre dans la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) (A 5 05) (art. 101 et 168), les élections cantonales se déroulent, pour le Grand Conseil et le premier tour du Conseil d'Etat, entre le 1er mars et le 30 avril.

Or, selon nos statuts (art. 10 al. 1) : « L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le comité directeur et se tient chaque année au mois de mars », étant précisé que c'est l'assemblée générale ordinaire qui renouvelle le Comité directeur pour deux ans (art. 9 al. 3).

Par conséquent, nous pouvons nous retrouver dans la situation où le Congrès doit renouveler le Comité directeur au mois de mars et mener campagne pour les élections cantonales qui se déroulent la même année entre le 1er mars et le 30 avril. C'est ce qui devrait se réaliser en 2018.

Afin d'éviter cet écueil, le Comité de directeur propose l'introduction d'un nouvel article 10 al. 1bis qui prévoit que dans un pareil cas de figure, le Congrès qui doit renouveler le Comité directeur soit repoussé au mois de septembre ou octobre de la même année. Ainsi, l'équipe de direction qui aura organisé et mené la campagne pour les élections cantonales verra son mandat prolongé de quelques mois afin de terminer cette échéance importante avant de passer, le cas échéant, la main à ses successeurs.

Actuels	Proposition
Titre 2¹ Les organes Chapitre 1 : L'assemblée générale Section 2 : L'assemblée générale ordinaire	Inchangés
Art.10 Modalités de réunion 1 L'assemblée générale ordinaire est convoquée par le comité directeur et se tient chaque année au mois de mars	Art.10 Modalités de réunion 1 Inchangé

¹ Numérotation des parties modifiée par révision statutaire du 6 mars 2013

	<p>1 bis <u>nouvelle teneur</u></p> <p>Lorsque le renouvellement du Comité directeur au sens de l'art. 9 al. 3 se déroule la même année que les élections cantonales, alors l'assemblée générale ordinaire se tient exceptionnellement au mois de septembre ou octobre de cette année.</p>
<p>2 La convocation, avec l'ordre du jour, doit être envoyée aux membres 10 jours au moins avant l'assemblée, accompagnée de la liste des candidat- e-s aux organes du parti. Les rapports, projets de déclaration et autres documents à soumettre à l'assemblée sont tenus à disposition des membres au secrétariat du PSG. Cette clause doit figurer sur la convocation.</p>	<p>2 Inchangé</p>
<p>3 L'élection des candidat-e-s se déroule ensuite au bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au second tour. Au premier tour, le bulletin doit contenir au minimum autant de noms que la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Il ne peut y avoir d'élection tacite.</p>	<p>3 Inchangé</p>
<p>4 Les candidatures aux élections prévues à l'article 9 doivent être annoncées au secrétariat par écrit 30 jours au plus tard avant l'assemblée générale.</p>	<p>4 Inchangé</p>
<p>5 L'assemblée désigne à l'ouverture des débats un-e président-e d'assemblée et son bureau.</p>	<p>5 Inchangé</p>



Parti socialiste genevois

Programme de législature 2018-2023

Le poids des constats, la force des propositions

Ce texte promeut le langage épïcène ainsi que les rectifications
et tolérances orthographiques.

L'ordre des chapitres n'inclut aucune préférence concernant
le poids politique des thématiques

Introduction

Le poids des constats, la force des propositions

5 **Une société plus juste, inclusive et solidaire, un combat essentiel! Le Parti socialiste travaille au quotidien pour que les valeurs essentielles d'humanité restent une réalité. Le monde est plus que jamais à un tournant, entre les politiques néolibérales et les forces humanistes. De graves enjeux exigent des plateformes de négociations internationales : migration forcée, conflits armés, intégrisme et restriction des libertés, atteintes à**
10 **l'environnement global, pouvoir abusif des sociétés transnationales, paradis fiscaux, persistance de l'exclusion et de la famine. Ces plateformes sont aujourd'hui combattues par les forces du néolibéralisme et par**
20 **celles du repli nationaliste agressif.**

À Genève, voisinant avec plusieurs entités politiques (le Canton de Vaud et la France), les choses ne vont pas pour le mieux. Depuis des décennies, les Socialistes ont pour but d'assurer les équilibres économiques, sociaux, écologiques, les valeurs du vivre-ensemble. Ils défendent un projet de société fait d'un tissu de droits et de devoirs. La liberté se conjugue avec la responsabilité.

30 Durant la dernière législature, notre parti s'est mobilisé sans relâche pour les droits des salarié-e-s, des locataires et des consommateur-trice-s, pour une économie forte et diversifiée, pour l'emploi et la formation. Grâce à nos élu-e-s, à nos propositions et à notre présence inlassable sur le terrain aux côtés de la population, notre lutte pour davantage de justice sociale s'est renforcée.

Depuis plus d'un siècle, les réalisations des
40 Socialistes ont changé la donne : droits de vote, participation citoyenne, justice sociale, promotion économique, logement acces-

sible, aménagement du territoire dans l'intérêt commun, égalité des droits, accès aux soins et à la formation, cohabitation des cultures et inclusion, égalité entre femmes et hommes, préservation de l'environnement. Mais ces acquis sont constamment menacés. Ils doivent être constamment réaffirmés et défendus.

50 Lors de la dernière législature, notre parti s'est mobilisé pour faire face à un gouvernement et à un parlement de droite. Ils ont mené des attaques frontales contre les prestations publiques, en particulier contre celles que touchent les plus précarisé-e-s. La plupart des mesures proposées par la droite ont été combattues et leur portée a été limitée grâce à la mobilisation de l'ensemble des forces progressistes du Canton. Les enjeux pour la
60 législature 2018-2023 restent majeurs.

Au premier plan, une série de réformes fiscales, dont celle sur l'imposition des entreprises (RIE3), aux lourdes conséquences économiques encore difficiles à estimer précisément. Ce qui est sûr, c'est qu'elles impliqueront une baisse de recettes fiscales, tant pour le Canton que pour les communes, de l'ordre de plusieurs centaines de millions. Pourtant, le parlement de droite n'a cessé
70 d'imposer des baisses d'impôts au profit des plus prospères, limitant la capacité redistributrice de l'État.

Les disparités sociales n'ont cessé d'augmenter. La part des très riches contribuables bénéficiant de privilèges fiscaux augmente, pendant que la situation des classes moyennes et des plus précaires ne cesse de s'aggraver.

Le développement des nouvelles technologies, le retard au niveau de la formation

80 continue pour les chômeur-euse-s, la rupture scolaire et la volatilité du marché financier exposent les plus précaires, les moins bien formé-e-s et les plus vulnérables à une situation de travailleur-euse-s pauvres ou de chômage.

85 Les mutations technologiques très rapides alliées à une organisation du travail favorisant le profit immédiat fragilisent une part importante des employé-e-s, quelles que soient leurs formations et leurs activités.

90 Le logement devient de plus en plus inaccessible et la gentrification met en péril la mixité sociale qui permet de préserver une qualité de vie. De moins en moins d'habitant-e-s par-

viennent à se loger dans le canton de Genève
95 du fait de la spéculation immobilière.

Face à ces constats, un autre projet sociétal, porté par une majorité politique de gauche, s'impose. La législature 2018-2023 sera une législature où le Parti socialiste genevois dé-
100 fendra une distribution plus équitable des richesses et une société inclusive.

Les chapitres de ce programme mettent en avant les mesures concrètes que le Parti socialiste s'engage à défendre, pendant les cinq
105 prochaines années, pour faire de Genève un canton où chaque habitant-e a sa place.

Économie et emploi

Pour une protection renforcée des salarié-e-s

La mondialisation de l'économie a non seulement entraîné la délocalisation de secteurs entiers d'activité, avec comme conséquences la perte de postes de travail, mais a aussi soumis l'ensemble des travailleur-euse-s à une course à la compétitivité. Cette dernière s'est traduite notamment par des attaques sur les salaires et une intensification des rythmes de travail, et au final par une péjoration des conditions d'emploi.

Il s'agit de renforcer les critères permettant le choix d'entreprises locales dans les appels d'offres de marchés publics. L'attribution des contrats d'entreprise dans le cadre de ces marchés doit donc mieux prendre en compte des critères comme le respect des conventions collectives de travail (CCT) et des salaires de branches, la qualité formatrice des entreprises et les effets environnementaux, et ne plus donner autant d'importance au seul critère du prix.

L'État doit avoir une politique claire sur sa stratégie des investissements qu'il soutient et promeut. Lorsque l'État recourt à des investissements étrangers, ces derniers répondront à des critères de durabilité, d'éthiques et d'innovation.

Développer des produits innovants, soit avoir la possibilité d'acquérir des brevets et de les développer est important pour les entreprises. L'État doit veiller à ce que son soutien et ses incitations ne contribuent pas à la précarisation du travail. L'État ne doit pas se contenter d'agir pour réparer les conséquences des politiques de ressources humaines menées aujourd'hui dans les secteurs privé et public.

Face aux défis majeurs posés par la mondia-

lisation, le Parti socialiste (PS) fait de la lutte contre le chômage une de ses priorités. La complexité des facteurs structurels contribue à produire du chômage. Elle appelle à des actions sur quatre plans : la création d'emplois, l'aide à l'insertion et à la réinsertion, la protection des salarié-e-s, le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME).

L'action de l'État doit assurer la création d'emplois répondant aux besoins de la collectivité. Les conditions-cadres et les moyens de contrôle du marché du travail doivent être développés.

La compétitivité des entreprises ne peut se faire sur le dos des travailleur-euse-s en exerçant sur les salaires une pression à la baisse. Cette politique aboutit à une fragilisation du tissu social et industriel du canton. Le développement du contrôle tripartite est un progrès incontestable et des mesures complémentaires sont indispensables, afin d'obliger les entreprises à respecter les conventions collectives de travail (CCT).

Augmenter le niveau de qualification est le meilleur moyen de lutter à long terme contre le chômage. Or, à l'heure actuelle, ni les structures de l'État ni celle de l'assurance chômage ne répondent aux besoins de formation des travailleuses et travailleurs. Certain-e-s doivent changer de métier, d'autres approfondir leurs qualifications pour répondre aux exigences du marché.

Constats

Le travail au noir constitue une concurrence déloyale pour les entreprises respectueuses des conditions-cadres et, de ce fait, est une plaie pour la création d'emplois. Il induit aus-

si une fraude fiscale, parce qu'il échappe à l'impôt et fait porter aux autres contribuables la part d'impôts soustraite qui est nécessaire au financement des prestations et infrastructures. Par ailleurs, la lutte contre le travail au noir sert de prétexte à une chasse aux personnes sans statut légal, alors que ces personnes pourraient intégrer le marché du travail régulier.

Actuellement, des personnes en fin de droits aux allocations-chômage sont définitivement écartées de toute possibilité de réinsertion. À terme, elles sont jugées « non réinsérables » dans le marché primaire de l'emploi. L'État doit cesser de décider de la vie des personnes à la fin de leurs droits à ces allocations et de les condamner à ne vivre que de l'aide sociale.

Les entreprises rencontrent parfois des difficultés à former des jeunes parce que l'accompagnement, notamment administratif et/ou logistique, est trop lourd. Un-e jeune, pour être formé-e correctement, a besoin d'un-e employeur-euse disponible. Il s'agit de soulager l'employeur-euse sur le plan de la gestion et lui permettre de transmettre son métier dans les meilleures conditions.

Trop de jeunes peinent à trouver rapidement un premier emploi. Avec la dernière révision de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), cette situation est devenue plus dramatique encore, puisque certain-e-s sont désormais poussé-e-s vers l'aide sociale. Il s'agit donc de soutenir les jeunes à trouver une formation, un métier et un emploi.

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 10% du marché de l'emploi à Genève et constitue un secteur important de l'économie genevoise pourvoyeuse de services et d'emplois. Ce sont des entreprises qui cherchent à exercer leur activité de manière responsable sur le plan écologique et dans les rapports sociaux. Cette approche s'inscrit clairement

dans l'économie du développement durable et, à ce titre, s'oblige à la réduction de l'empreinte écologique et au respect des CCT. Toute aide obtenue devra être remboursée en cas d'abus.

Le PS s'engage pour

- Lutter contre le chômage en améliorant les conditions-cadres
- Augmenter le nombre des conseillers-ères en insertion afin d'assurer une prise en charge optimale des demandeur-euse-s d'emploi
- Accélérer la prise en compte des situations individuelles et réduire au maximum les délais de réponse aux demandes d'aide
- Offrir rapidement des prestations provisoires ou ponctuelles pour les bénéficiaires de l'aide sociale ou les personnes inscrites au chômage
- Améliorer la réinsertion professionnelle pour les bénéficiaires de l'aide sociale
- Former les demandeur-euse-s d'emploi, introduire et assurer la certification et la validation des acquis
- Réaliser un bilan régulier des besoins du marché afin d'orienter les demandeuses et demandeurs d'emploi dans la bonne direction
- Instaurer un « contrat pour l'emploi » entre l'État et les représentant-e-s de l'économie locale permettant de favoriser la lutte contre le chômage, notamment en incitant les entreprises à intégrer des demandeur-euse-s d'emploi dans leurs formations internes
- Exiger des collectivités publiques d'appliquer une politique d'insertion et de formation professionnelle exemplaire

- Légiférer d'une manière claire et lisible sur la question des stages
- 260 • Assurer une rémunération adéquate des stages que les jeunes sont nombreux-euses à entreprendre, faute d'emploi régulier directement accessible
- Encourager la création de places d'apprentissages en formation duale par une incitation financière aux employeurs
- 265 • Créer une structure de soutien aux entreprises pour toutes les questions de gestion liées à l'apprentissage
- 270 • Mettre en place des bourses d'apprentissage permettant d'acquérir une formation de base
- Favoriser les entreprises s'engageant dans la formation des apprenti-e-s et de leur relève
- 275 • Veiller à ce que chacun-e puisse choisir librement sa formation, son emploi, son activité économique
- Introduire un salaire minimum à CHF 4'000.-
- 280 • Améliorer les salaires pour atteindre des revenus permettant de vivre dignement
- Développer des allocations spécifiques pour les jeunes leur permettant de s'insérer durablement dans le marché du travail
- 285 • Appliquer la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) afin d'arriver enfin à des salaires égaux
- Lutter contre le licenciement au retour de congé maternité et lancer des campagnes d'information à ce sujet
- 290 • Introduire des critères qualitatifs de bilan social des entreprises dans les appels d'offres
- Soutenir et développer les campagnes de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel et le mobbing au travail
- 295 • Appliquer les droits des personnes vivant des situations handicapantes
- Obliger les entreprises et les sous-traitants au respect des CCT et au versement des cotisations sociales
- 300 • Introduire la responsabilité solidaire des entreprises tout au long de la chaîne de sous-traitance
- Renforcer les contrôles et les sanctions de manière à permettre une vraie lutte contre le travail au noir
- 305 • Veiller à l'application du contrat type afin que tout personnel domestique puisse bénéficier des conditions-cadres
- 310 • Régulariser les personnes travaillant dans notre canton sans statut légal
- Informer les PME sur les dispositifs existants et les soutenir en matière de conseils, d'accès au crédit et de soutien financier
- 315 • Renforcer substantiellement les fonds publics mis à disposition dans des structures existantes
- Créer un fonds d'investissement favorisant la recherche et le développement pour compléter les mises de fonds privés
- 320 • Mettre en place des partenariats d'innovations sociales et technologiques entre les Hautes Écoles et l'Université et les organisations faitières privées des PME
- 325 • Reconnaître l'économie sociale et solidaire

(ESS) dans le développement du Canton et l'intégrer dans les conditions-cadres de négociations tripartites

- Favoriser l'ESS par des mesures fiscales
330 incitatives
- Favoriser les entreprises locales dans les attributions de marchés publics
- Soutenir les principes du développement durable pour les achats et les investissements
335 des entités subventionnées, des établissements publics autonomes, des communes, ainsi que des entreprises du canton
- Sensibiliser les consommateur-trice-s et les

producteur-trice-s au développement durable

- 340 • Soutenir financièrement le travail des organisations de protection des consommateur-trice-s
- Lancer une initiative cantonale au parlement fédéral pour doter les associations de
345 protections des consommateur-trice-s des mêmes droits que dans l'Union européenne
- Appuyer l'initiative « Swiss pledge » qui propose un engagement volontaire des grandes entreprises à limiter la publicité auprès des
350 enfants

Le PS s'engage pour les salarié-e-s

Éducation et formation

Pour une éducation et une formation ambitieuse

Garantir les ressources nécessaires à l'éducation et à l'instruction publique est un moyen efficace de lutte contre l'accroissement des inégalités et contre l'exclusion. Le PS promeut l'éducation et encourage la formation. À terme, elles favorisent l'autonomie des membres de notre société.

Constats

Impossible de fermer les yeux sur la paupérisation des familles ! Le PS formule des propositions concrètes pour une politique de soutien aux familles et à la petite enfance, comme il l'a fait avec ses partenaires en déposant une initiative visant à augmenter le nombre de places de garde pour les enfants d'âge préscolaire, concrétisée dans la Constitution : « Un enfant : une place ! ». Il s'agit de faire de l'État le garant du développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance, afin que chaque enfant trouve sa place, tout en favorisant l'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les structures d'accueil. Les familles doivent contribuer aux frais en fonction de leurs revenus, et les conditions de travail des employé-e-s de la petite enfance doivent être protégées. Avec l'augmentation de la population et l'évolution technologique, la satisfaction des besoins en éducation et en formation doit être assurée. Les ressources allouées à ces prestations doivent être distribuées judicieusement en prenant en compte les exigences des différentes étapes de vie. Par ailleurs, l'État doit avoir une approche coordonnée de toutes les prestations et de soutien aux associations dans le domaine du conseil à la parentalité et du soutien aux familles, notamment en faveur des familles monoparentales surexposées à la précarité (allocations de formation, renforcement du Service des avances et recouvrement des

pensions alimentaires) et du parascolaire.

Garantir un enseignement et une formation de qualité pour chacun-e, tout au long de sa vie, est la priorité du PS. Se former ne doit pas devenir un luxe réservé à une élite. L'école doit rester attentive à l'encadrement de l'enfant et aux moyens pédagogiques qui facilitent son développement, quels que soient ses besoins, les situations de handicap rencontrées, son origine et ses conditions de vie économique et sociale. Dans les établissements, la mise en place d'équipes pluridisciplinaires (notamment travailleur-euse-s sociaux-ales, logopédistes et psychomotricien-ne-s) est un outil pour lutter contre l'échec scolaire. Dans le domaine de l'enseignement, la cohérence et la qualité du système scolaire sont encore et toujours à améliorer afin d'éviter les ruptures dans les parcours de formation. Pour ce faire, le développement et la consolidation des dispositifs de soutien pédagogique, de transition scolaire et professionnelle, de suivi individualisé, en particulier pour les élèves et étudiant-e-s en difficulté ainsi que pour les élèves migrant-e-s, sont à poursuivre. La collaboration avec différents partenaires est à soutenir comme, par exemple avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) dans son rôle d'aide à l'insertion des jeunes en rupture de formation et de concertation avec les éducateurs des établissements scolaires notamment du réseau d'enseignement prioritaire REP. Toujours dans le domaine de la prévention, les programmes de santé s'attaquant aux inégalités sont à maintenir : santé buccodentaire, surpoids, obésité, dépendances diverses, violence, comportements et propos d'exclusion, racisme, discrimination envers les personnes vivant des situations de handicap, homophobie.

La question des établissements scolaires est lancinante. D'une part, une meilleure planification des besoins de nouveaux bâtiments et, d'autre part, la construction de ceux-ci, 435 les rénovations et les assainissements nécessaires des bâtiments existants, ainsi que les investissements cantonaux pour ce faire sont prioritaires.

Dans cet autre domaine de la formation qu'est 440 l'apprentissage, les employeur-euse-s qui se lancent dans la formation duale (entreprise et école) sont à encourager, à l'image des initiatives socialistes mises en place dans plusieurs communes du Canton de Genève sous 445 la forme d'un soutien financier aux PME qui créent des places d'apprentissage. Ces soutiens doivent viser les métiers où il y a pénurie de professionnel-le-s, notamment dans le secteur des soins. Enfin, la surveillance des 450 conditions de formation et de travail des apprenti-e-s, tout en veillant au respect de l'ordonnance fédérale de formation, doit rester vigilante.

Le PS s'engage pour

455 • Lutter pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes, développer des solutions de garde d'enfant qui permettent l'évolution professionnelle des femmes

• Instaurer un congé parental de 12 mois 460 – pris pour moitié par chaque parent-e – qui permet aux pères comme aux mères de s'occuper de leur enfant en bas âge

• Développer des horaires élargis en crèche pour répondre aux besoins des travailleur- 465 euse-s à horaires irréguliers, notamment les professionnel-le-s de la santé, tout en fixant une durée maximale d'heures de présence pour le bien de l'enfant

• Garantir la gratuité des études à tous les 470 degrés d'enseignement (y compris universitaire) et améliorer le système des bourses

• Refuser tout numerus clausus et développer une offre de formation diversifiée sur le canton

475 • Garantir l'autonomie des établissements universitaires en évitant les écueils de la privatisation, de la priorité à la rentabilité économique

• S'assurer qu'une formation non sexiste soit 480 donnée aux enseignant-e-s, éducateur-trice-s, assistant-e-s sociaux-ales, animateur-trice-s

• Améliorer les taux d'encadrement des élèves à l'école primaire et au cycle d'orientation, notamment pour développer l'école 485 inclusive

• Renforcer le développement de l'école et des filières de formation inclusives ainsi que l'enseignement spécialisé afin de soutenir les enfants et jeunes en situation de handicap, et 490 collaborer avec leurs parents

• Diminuer le nombre d'élèves par classe dans les quartiers défavorisés – réseau d'enseignement prioritaire (REP)

495 • Augmenter les ressources au cycle élémentaire pour soutenir et renforcer l'apprentissage de la lecture

• Renforcer l'apprentissage du français et des langues et cultures d'origine pour les 500 nouveaux-elles arrivant-e-s et les personnes allophones

• Renforcer les cours d'éducation citoyenne, en particulier un cours d'initiation à la politique dans l'enseignement postobligatoire

505 • Soutenir les campagnes de prévention contre la violence en milieu scolaire, en particulier contre la violence sexualisée, le harcèlement scolaire (notamment sur internet) et le suicide

- Renforcer l'éducation physique à l'école obligatoire en instaurant la troisième heure d'enseignement hebdomadaire au cycle d'orientation, conformément à la législation fédérale
- Relancer et soutenir les semaines blanches, les camps, les semaines décloisonnées, les classes vertes, les camps artistiques
- Favoriser les projets de participation des enfants et des jeunes, au sein des écoles ainsi qu'aux niveaux communal et cantonal
- Augmenter le nombre d'éducateur-trice-s migration dans les écoles, par région pour améliorer l'interface entre les foyers d'accueil, les familles migrantes et l'école
- Augmenter les ressources pour permettre l'ouverture des places d'accueil dans les foyers pour enfants et adolescent-e-s, notamment les places d'accueil d'urgence
- Déroger aux délais stricts de renvois des élèves migrant-e-s et de leurs familles pour permettre de tenir compte des temps scolaires : l'élève doit au moins pouvoir terminer son année scolaire et, lorsqu'il/elle est en cours de formation professionnelle, il/elle doit pouvoir achever son cursus
- Assurer une formation professionnelle pour les jeunes migrant-e-s
- Augmenter le nombre de contrats d'apprentissage en voie duale avec le concours des partenaires sociaux, notamment les Organisations Représentatives du Monde du Travail (ORTRA), pour la formation professionnelle
- Promouvoir les stages en entreprise en garantissant au cycle d'orientation les moyens prévus pour faciliter l'orientation des élèves et améliorer la visibilité des filières professionnelles
- Instaurer l'obligation de rémunérer les stagiaires en créant un statut équivalent à celui d'un-e apprenti-e
- Accroître le nombre de travailleur-euse-s sociaux-ales hors murs
- Concevoir un système de crédits de formation global sur la durée d'une vie afin de renforcer l'accès à la qualification pour les adultes, grâce à la validation des acquis, et développer le nombre de formations accessibles
- Élargir l'offre du chèque annuel de formation
- Promouvoir l'accès à la formation professionnelle et continue dans le cadre du temps de travail et/ou à des congés de formation continue

Le PS s'engage pour les personnes en formation

Logement

Se loger est un droit fondamental et inaliénable

565 **Avoir un toit garanti un espace à soi qui permet à chacun-e de se construire : assurer une vie de famille et sociale, garantir un espace privé, se sentir en sécurité. C'est le point de départ de l'inclusion de chaque**
570 **personne dans la société, de l'enfance à la vieillesse.**

Il est aujourd'hui fondamental que le Canton de Genève développe une véritable politique publique du logement afin que ses habitant-
575 e-s puissent trouver des logements adéquats, tant au regard de leur situation familiale que de leur situation économique. Nombreux-euses sont celles et ceux qui se voient contraint-e-s de se loger loin de Genève, aggravant par là
580 même les problèmes de déplacement et de pollution. La politique publique du logement doit favoriser la mixité sociale, et passer autant par des mesures de production de logements que par l'encadrement du niveau des loyers,
585 en tenant compte des besoins spécifiques des différentes catégories de population.

Cette politique doit être intégrée dans celle de l'aménagement du territoire et impérativement être coordonnée avec celle des transports. Il
590 s'agit d'obtenir, dans l'ensemble du canton, un équilibre entre équipements publics, lieux de travail, logements et espaces réservés aux sports et aux loisirs, de façon à assurer à toutes et tous une vie quotidienne de qualité,
595 ce qui implique des logements adaptés aux situations familiales et répondant réellement aux besoins.

Constats

Le canton de Genève souffre d'une pénurie
600 endémique de logements et de la spéculation immobilière. Il subit depuis plus de 15 ans la plus grave pénurie de logements de toute la

Suisse. L'évolution démographique et l'augmentation de l'espérance de vie génèrent
605 de nouveaux et de plus grands besoins en matière de logement. Depuis 15 ans, la population genevoise a crû de plus de 5'000 personnes annuellement. La pénurie a évidemment une influence dramatique sur le niveau
610 des loyers. Les habitant-e-s doivent investir toujours plus pour se loger. Concrètement, aujourd'hui sur un bassin de population de près de 500'000 habitant-e-s, il y a à peine 1'000 logements vacants offerts à la loca-
615 tion, alors qu'il en faudrait cinq fois plus pour arriver à un marché non spéculatif. Lorsque le coût du logement augmente, les familles s'appauvrissent. Est-il responsable de laisser les loyers augmenter sans régulation et sans
620 tenir compte des conséquences sur la situation sociale des Genevois-e-s ?

Il manque aujourd'hui un office de surveillance du niveau des loyers afin de renforcer la surveillance du marché du logement pour
625 que toutes les personnes puissent se renseigner sur la situation locative d'un objet loué, tenant compte notamment de ses caractéristiques et de sa localisation, afin d'aider les locataires à faire valoir leurs droits. Cet office aurait également pour tâche de vérifier que
630 les loyers proposés ne sont pas abusifs lors de la rénovation ou de la construction d'un logement. Il garantirait la surveillance des loyers à l'occasion dès la première mise en location
635 et établirait un impôt progressif sur les états locatifs dépassant le rendement maximum autorisé par le Code des obligations. Il devrait également s'assurer du respect des lois relatives aux logements laissés vides à des fins
640 spéculatives (expropriation temporaire du droit d'usage prévu par la LDTR, Loi sur les démolitions, transformations et rénovations

des maisons d'habitation) et taxer les logements vacants en raison de loyers abusifs. De
645 manière générale, les infractions aux règles de protection des locataires doivent donner
lieu à des sanctions nettement plus dissuasives qu'aujourd'hui et à une information aux
locataires sur la décision du Département et
650 les droits qui en découlent doit être fournie.

Dans la mesure où les loyers du canton ont augmenté de plus de 20% en 15 ans, alors
que le budget des ménages a diminué, une
655 politique publique du logement doit permettre aux habitant-e-s de ne pas s'appauvrir pour
se loger : les allocations de logements sont une réponse à cette problématique, mais des
mesures spécifiques sont également nécessaires. Soutenir les coopératives d'habitation,
660 en leur octroyant des parts lors de déclassement de zones, permet de disposer d'un outil
concret contre la spéculation immobilière.

Il est important que l'Office cantonal du logement n'intervienne pas seulement dans le
665 parc de logements subventionnés, mais qu'il offre un véritable suivi et une aide, par une
information adéquate, aux habitant-e-s en recherche d'un nouveau logement. Des règles
strictes doivent être posées et respectées.
670 Les propriétaires doivent être encouragé-e-s à investir dans l'entretien de leurs immeubles
locatifs, en particulier dans le domaine énergétique.

Le retard en termes de production de logements est tel qu'il est important d'augmenter
675 significativement le nombre de logements construits et de s'assurer qu'une majorité de
ceux-ci sont soumis au contrôle des loyers. Afin de lutter contre la précarisation croissante,
le Canton pourrait, par exemple, assurer la mise à disposition d'un socle de logements
sociaux pérennes (HBM, habitations bon marché ; HM, habitations mixtes) et de
logements d'utilité publique (LUP) correspondant au moins à 20% du parc immobilier
685

d'ici la fin de la législature. Afin de permettre la construction de ces logements, l'État a intérêt
à se positionner comme un acteur-producteur de logements et non pas uniquement comme
690 un régulateur des acteurs privés.

Le Canton a la possibilité d'emprunter, surtout en cette période de taux d'intérêt historiquement
bas, pour pouvoir se permettre de mettre en œuvre une politique publique
695 in fine rentable. Pour ce faire, et afin de lutter contre la spéculation, il est essentiel que l'État
et les communes aient une véritable maîtrise du terrain, ce qui passe par une politique
publique d'acquisitions foncières, en partenariat avec les fondations immobilières de droit
public, ainsi que par l'exercice d'un droit de préemption notablement élargi, afin que les
700 communes puissent, lorsqu'elles prévoient des logements sociaux, y inclure des équipements
municipaux (crèches par exemple) ou commerciaux, en vue d'améliorer la cohésion
sociale et le rendement immobilier de l'immeuble, ou du groupe d'immeubles. Ces terrains
pourraient alors être remis aux bailleurs
710 sans but lucratif et aux coopératives pour permettre à la majorité de la population de
se loger en adéquation avec leur budget. Les collectivités publiques pourraient ainsi faire
des réserves de terrains en vue de construire
715 des logements bon marché.

Les bailleurs sans but lucratif, également appelés maîtres d'ouvrage d'utilité publique
(MOUP), telles que les coopératives d'habitation, représentent des acteurs concrets contre
720 la spéculation immobilière et doivent être soutenus, notamment en leur octroyant des parts
réservées lors de déclassement de zones.

Le Fond intercommunal pour le développement urbain (FIDU) a permis de mettre en
725 place une incitation à construire des logements. Grâce à une péréquation, accompagnée
d'un mécanisme de solidarité financière, il est maintenant important d'agir sur

la quantité de logements d'utilité publique en
730 fixant des objectifs contraignants aux com-
munes. Les communes offrant plus de loge-
ments accessibles, doivent être soutenues
financièrement par celles qui ne participent
pas à l'effort cantonal ou qui offrent moins de
735 logements accessibles par rapport aux objec-
tifs.

La propriété par étage (PPE) doit servir, sous
le contrôle de l'Office cantonal du logement,
à loger des personnes de la classe moyenne
740 et non devenir, de fait, des objets de spéculation.
La nouvelle législation adoptée en 2016
(loi Longchamp) est la base d'une surveil-
lance contre la spéculation sur les PPE.

Afin d'empêcher que soient créées ou que
745 perdurent des situations handicapantes dans
les bâtiments, l'État a la responsabilité de faire
respecter les législations, normes et recom-
mandations en vigueur de niveau cantonal,
fédéral comme de droit supérieur, conformé-
750 ment aux articles 16 et 209 de la Constitution.

Le PS s'engage pour

- Assurer la construction d'au moins 3'000
logements par an, en partenariat avec les
communes, pour toutes et tous en conformité
avec les initiatives populaires cantonales « Con-
755 struisons des logements pour toutes et tous »

- Garantir que 80% des constructions cor-
respondent à des logements locatifs

- Atteindre un minimum de 50% des loge-
ments réalisés par des maitres d'ouvrage
760 d'utilité publique, 30% pour les plus modestes
et 20% au maximum de logements en PPE

- Déclasser des secteurs de la zone villas
entre Arve et Lac pour assurer un développe-
ment équilibré du canton et de sa région

- 765 • Sortir de la pénurie et de la spéculation en
construisant des logements abordables

- Renforcer l'allocation logement pour les
ménages à revenus modestes, notamment
les familles monoparentales, en partenariat
770 avec l'Office cantonal du logement et l'Office
de surveillance des loyers. Éviter que ce sou-
tien financier ne se transforme en subvention
aux propriétaires

- Mettre sur pied une fondation pour le lo-
gement des jeunes, quel que soit leur cursus
775 de formation (études, apprentissage, stages,
etc.), en collaboration avec les associations
représentatives, qui leur offre des logements
bon marché au cours de leur formation ou
780 d'un premier emploi

- Prévoir de nouvelles structures d'héberge-
ment pour répondre aux situations d'urgence
sociale (évacuations, sans abris, jeunes ou
personnes en rupture, victimes de violences
785 domestiques)

- Mettre sur pied des structures d'héberge-
ment ponctuelles offrant un encadrement so-
cial, ainsi qu'un système de reprise des baux
790 par l'Hospice général ou par les services so-
ciaux communaux, de manière à ce que les
personnes concernées puissent rester dans
leur logement, malgré leurs difficultés finan-
cières

- 795 • Renforcer les dispositions législatives,
comme le Fond intercommunal pour le déve-
loppement urbain (FIDU) dont l'aide doit être
étendue aux équipements d'intérêts publics,
notamment sociaux et culturels.

- 800 • Consolider le FIDU et assurer la part canto-
nale du financement

- Mettre en place un contrôle plus sérieux
des PPE en zone de développement afin que
celles-ci ne deviennent pas objets de spéculation
805 différée, suite à l'adoption de la loi Long-
champ

- Réaliser une politique proactive d'acquisitions foncières par les collectivités publiques
- S'assurer que toute construction nouvelle à destination économique, de loisirs et d'habitat est conditionnée à une desserte suffisante en termes de transports publics et de mobilité douce
- Promouvoir le logement coopératif dans les nouveaux périmètres pour toutes les catégories sociales

Le PS s'engage pour le droit au logement

Social

Pour une politique sociale inclusive

Aujourd'hui, à Genève, nous vivons dans une société à deux vitesses. Une minorité 820 contrôle la production des biens, tandis que la majorité croissante de la population peine à faire face à un quotidien toujours plus difficile. Le fossé s'accroît entre riches et pauvres : le nombre de bénéficiaires de 825 l'aide sociale augmente de façon régulière depuis plusieurs années. Non seulement ce fossé s'accroît chaque jour un peu plus, mais la classe moyenne se réduit.

La majorité des personnes bénéficiant de 830 l'aide sociale sont des femmes. Les familles monoparentales font partie des plus précarisées. Les senior-e-s, et en particulier au 4ème âge – qui sont en grande majorité des femmes – font souvent face à une grande précarité, 835 surtout s'ils/elles vivent seul-e-s.

Aujourd'hui, vivre à Genève est devenu difficile pour la plupart de ses habitant-e-s : problèmes de chômage, de précarité, d'accès à la santé et au logement. Le Conseil d'État 840 à majorité de droite parle de baisse du chômage, mais se tait sur l'augmentation massive de l'aide sociale. La majorité de droite au pouvoir oppose à chaque fois le principe de la responsabilité individuelle à celui de 845 solidarité, alors qu'une situation de précarité est avant tout une question de contexte socio-économique. Le Conseil d'État prétend défendre l'accès à la santé pour toutes et tous, mais cache que les coûts concrets des assu- 850 rances maladie et des soins forcent 15% de la population à renoncer à se soigner. Il est temps de simplifier les démarches administratives et améliorer l'accès aux informations 855 les richesses de ce canton à la majorité de sa population.

Constats

À Genève le nombre de personnes qui émargent à l'aide sociale explose, au même titre que les bénéficiaires des prestations 860 complémentaires. Le monde du travail à Genève se montre de plus en plus rude et produit chaque année davantage de travailleuse-s pauvres. Ce phénomène d'exclusion et de précarité est d'autant plus indigne que 865 Genève est l'une des villes les plus riches au monde.

Les conditions de vie des personnes percevant l'aide sociale, se dégradent progressivement en raison des barèmes de plus en plus 870 restrictifs de l'aide sociale, notamment pour les jeunes. L'abandon d'une aide à la réinsertion professionnelle pour certain-e-s demandeur-euse-s d'emploi de longue durée et des barrières administratives, toujours plus dures, 875 avant leur transfert à l'aide sociale, contribuent ainsi à leur désinsertion sociale.

Le soutien aux senior-e-s et aux personnes en situation de handicap, la lutte contre l'isolement, et le maintien à domicile doivent 880 être des priorités pour les pouvoirs publics. Le rôle majeur joué par les proches aidants, notamment affectif, est enfin reconnu. Parfois, les situations dans lesquelles ces personnes aident, nécessitent de diminuer leur 885 activité professionnelle ou de l'interrompre, avec d'évidentes difficultés financières. Cet engagement représente un véritable service à la société. Il est nécessaire de développer des moyens de soutien pour prévenir leur 890 épuisement et des situations économiques inextricables.

Les inégalités entre les différents secteurs du canton sont importantes. Les besoins en

termes prestations publiques le sont également. Le Canton doit appliquer aujourd'hui une législation qui met l'accent sur la réduction des inégalités entre les quartiers et/ou les communes, afin de favoriser la qualité de vie.

Le PS s'engage pour

900 • Mettre en œuvre l'article 39 de la Constitution : « toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle »

• Adapter les barèmes de l'aide sociale, notamment en incluant les loyers dans le calcul

• Supprimer le barème des jeunes adultes à l'aide sociale pour transformer l'aide sociale en bourse d'études et d'inclusion

910 • Assurer un réel accès au droit aux prestations et supprimer toute barrière administrative inutile

• Réduire les frais administratifs en s'assurant que les émoluments couvrent effectivement le coût de la prestation correspondante

915 • Ouvrir une assistance juridique aux personnes bénéficiant de prestations dans les domaines du social et de la santé

• Interdire la publicité pour le microcrédit

920 • Valoriser l'insertion sociale (logement, emploi, formation, loisirs, etc.) des personnes en rupture

• Proposer une politique d'insertion sociale et professionnelle dynamique et novatrice pour les personnes en situation de fragilité

925 • Renforcer les ressources des travailleurs sociaux, par exemple ceux de l'Hospice général, afin d'assurer la qualité de l'accompagnement de la population

930 • Renforcer les moyens et l'attention portée à la prise en charge des mineurs, notamment à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) et au Service de protection des mineurs (SPMI)

• Soutenir l'action des collectivités publiques et du tissu associatif pour réaliser des projets concrets de réduction des inégalités

• Garantir un maintien à domicile en facilitant par exemple des travaux d'adaptation dans les appartements locatifs

940 • Proposer aux personnes qui ne peuvent rester à domicile des solutions alternatives, avec des niveaux variables d'accompagnement, d'encadrement ou de possibilités de travail, y compris pour les mineur-e-s

945 • Garantir aux institutions publiques et privées les moyens nécessaires permettant des prises en charge de qualité, notamment par le biais d'un personnel qualifié en nombre suffisant

950 • Proposer de l'écoute et des systèmes de décharge ou de relève ainsi que des groupes de rencontre, un accompagnement, voire une aide temporaire, aux proches aidants

955 • Créer une assurance sociale pour financer le soutien aux personnes en situation de dépendance

• Soutenir les quartiers défavorisés du canton par des prestations dans les domaines de l'action sociale, de l'emploi et de la santé

960 • Soutenir l'action des communes et du tissu associatif pour réaliser des projets concrets de réduction des inégalités

Le PS s'engage pour une société égalitaire

Santé

Pour renforcer le droit à la santé

Au cœur du système de santé se trouvent les personnes et leur droit à la santé. Celui-ci exige de la société qu'un environnement favorable, qui comprenne notamment une situation sociale et économique saine et un bon niveau général d'éducation, soit clairement développé et garanti.

970 **Constats**

Les primes d'assurance maladie en Suisse, et scandaleusement à Genève, ne cessent d'augmenter année après année. Les budgets des familles sont lourdement grevés par les dépenses de santé et la situation devient intenable pour nombre d'entre elles. Cette situation amène nombre de personnes à ne plus s'assurer correctement. Le niveau des franchises empêche des personnes d'aller consulter. Pourtant, l'accès à des soins de qualité doit être le même pour toutes et tous. Il ne s'agit pas d'un luxe mais d'un droit!

Depuis de nombreuses années, le PS se bat contre la spirale de l'augmentation des primes d'assurance LAMal (Loi fédérale sur l'assurance-maladie) en proposant une caisse maladie publique. Pour financer celle-ci, nous proposons l'introduction d'un barème de cotisation progressif calculé sur la base du revenu de chacun-e.

En attendant ce financement solidaire et socialement équitable, les subsides d'assurance maladie aux assuré-e-s doivent être augmentés : la charge des primes d'assurance maladie ne doit pas dépasser 10% du revenu des assuré-e-s. En effet, l'idée qu'une personne malade est lucrative est incompatible avec le droit à la santé. Les primes sont destinées à financer le système de santé et non les investisseurs d'un marché de la santé. Par ailleurs,

le PS s'engage pour une assurance perte de gain maladie obligatoire.

Les soins dentaires sont parmi les frais de santé les plus coûteux. Non reconnus comme tels, ils sont entièrement à la charge de chacun-e. Cette situation est inadmissible. Nombre de personnes ne peuvent souvent pas s'offrir ce type de soins et cela au détriment de leur santé. En attendant une prise en charge des frais dentaires par la Confédération, le Canton assure celle-ci.

Il est important de prévenir l'épidémie de maladies non transmissibles liées à l'usage du tabac, à une alimentation de mauvaise qualité, à la présence de divers polluants dans notre air proche, aux divers harcèlements. L'école genevoise et spécifiquement l'éducation à la santé ont montré depuis longtemps que, lorsque les intervenant-e-s spécialisé-e-s en prévention et éducation à la santé disposent de moyens adéquats et suffisants, leurs actions sont efficaces. Prévenir les addictions exige des mesures sociétales qui permettent de réguler le commerce, le marketing et le profit générés par la vente de substances addictives.

La formation aux professions de la santé a beaucoup évolué depuis près de 20 ans. Leur attractivité, malgré les contraintes connues de leur exercice, a augmenté. Toutefois, les filières ne permettent pas de former suffisamment de personnel qualifié.

Le PS s'engage pour

- Mettre en place une caisse maladie publique qui assure la prise en charge et le remboursement de toutes les prestations, selon la LAMal, à un coût acceptable

- 1040 • Mettre en place une assurance perte de gain maladie obligatoire pour toutes et tous, employé-e-s comme indépendant-e-s
- Mettre en place des contrôles dentaires gratuits pour l'ensemble de la population
- 1045 • Promouvoir une alimentation saine, sans organismes génétiquement modifiés et basée sur des produits frais et locaux à la place du fast-food et de l'alimentation industrielle
- 1050 • Favoriser l'activité physique pour combattre la sédentarité
- Soutenir des campagnes spécifiques et grand public de promotion de la santé et de prévention des maladies
- 1055 • Lutter contre la publicité mensongère et nocive favorisant l'obésité et les comportements à risque
- Soutenir les associations et organismes actifs dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies (Ligue de santé, associations de malades, Stop Suicide, Groupe Sida Genève, Rien ne va plus, CIPRET, FEGPA, etc.)
- 1060
- 1065 • Soutenir les associations de malades, les ligues de santé et les associations de familles ou proches défendant leurs intérêts
- Renforcer les dispositifs de régulation de type de Quai 9, notamment sur la rive gauche, afin de limiter au maximum la diffusion des maladies infectieuses, garantir des contacts sociaux et médicaux avec les populations concernées.
- 1070
- Valoriser les métiers de la santé pour répondre aux besoins de la population
- 1075
- Assurer l'accès à la formation des métiers de la santé et leur attractivité
- Développer des réseaux de soins sans surcoût pour l'assuré-e
- 1080 • Préserver l'indépendance des réseaux de soins face aux investisseurs produisant ou diffusant des substances nocives, telles que le tabac et l'alcool
- Améliorer les services d'urgence dans le domaine des soins
- 1085
- Promouvoir des maisons de santé pour des prestations diversifiées et complémentaires

Le PS s'engage pour le droit à la santé

Services publics et droits sociaux

Pour le respect des engagements

Au-delà de la protection des libertés fon-
1090 mentales, notre conviction est que les pou-
voirs publics doivent intensifier leur engage-
ment dans la reconnaissance et la mise en
œuvre des droits sociaux. Parmi ces droits,
1095 l'accès aux soins, à l'enseignement, aux
transports, au logement, à la distribution de
l'énergie, aux télécommunications, au service
postal, et à la propreté des espaces publics.

Autant de domaines où le Canton et les com-
1100 munes doivent absolument être présents pour
garantir à chaque habitant-e une prise en
compte de ses besoins à un coût raisonnable.
Dans cette optique, nous croyons que le Can-
ton et les communes doivent s'impliquer plus
1105 directement et plus intensivement dans la
prise en charge des services d'utilité publique.
C'est à cette condition seulement que la satis-
faction des besoins de chacune et chacun
pourra être assurée à un coût raisonnable.

1110 Le service public est indispensable pour un
accès effectif à ces droits. Le PS salue et res-
pecte le travail de toutes les personnes qui
œuvrent au sein de l'État pour permettre un
accès effectif à ces droits.

1115 Cet effort pour la collectivité mérite davantage
de reconnaissance, à l'heure où les fonction-
naires sont régulièrement dénigré-e-s sur la
scène politique par la majorité de droite dans
une stratégie cynique destinée à péjorer leurs
1120 conditions de travail et à les culpabiliser. L'in-
tensification de l'engagement des Cantons
comme des communes dans les domaines
de la santé, de l'éducation, du transport et de
l'énergie doit aussi passer par une améliora-
1125 tion des conditions de travail des agent-e-s pu-
blic-que-s. En particulier, la lutte contre la mul-

tiplication des emplois précaires – contrats
courts, contrats à temps partiel qui doivent
être encadrés, etc. – doit constituer une prio-
1130 rité des politiques cantonales et communales
comme la généralisation des contrats à durée
indéterminée.

Les entrepreneur-euse-s recevant des man-
dats de l'État et faisant appel à des sous-trai-
tant-e-s doivent être en mesure de répondre
du respect des salaires minimaux et des
1135 conditions de travail devant les tribunaux.

Le PS défend un accès économique aux
prestations et services de base assurés par le
1140 Canton et les communes sur la totalité du ter-
ritoire, sans faire intervenir un critère de reve-
nus, par nature discriminatoire.

Constats

En Suisse le Conseil fédéral, a défini le ser-
1145 vice public comme suit : « Par service public,
on entend une desserte de base de qualité,
comprenant des biens et des prestations d'in-
frastructure, accessibles à toutes les catégo-
ries de la population et offert dans toutes les
1150 régions du pays à des prix abordables et aux
mêmes conditions ». À Genève, les services
publics et prestations y relatives sont men-
tionnés au Titre VI de notre Constitution. Men-
tion y est faite des établissements autonomes
1155 de droit public (TPG, SIG, Hospice général,
HUG, etc.) chargés de tout mettre en œuvre
pour assurer aux habitant-e-s, un service pu-
blic de qualité.

Toutefois, la tendance actuelle, en Europe et à
1160 Genève, est de sous-traiter et/ou de privatiser
certains services sous l'argument fallacieux
de faire jouer la concurrence au profit des
bénéficiaires.

Dans les faits, la délégation de ces services
1165 conduit, malgré le contrôle des marchés pu-
blics, à instituer une série de monopoles pri-
vés, qui aboutissent en dernier ressort à une
réduction de l'étendue et de la qualité des
prestations, à l'explosion de leurs prix, et donc
à l'exclusion de la population précarisée.

1170 **Le PS s'engage pour**

- Garantir l'accès pour toutes et tous à des
prestations publiques de proximité

- Favoriser la complémentarité Canton/
1175 communes dans l'organisation des presta-
tions publiques de proximité

- Exiger que le Canton soit consulté sur les
suppressions de points de services fédéraux
comme les bureaux de postes, etc. en fonc-
1180 tion du projet d'agglomération du Grand Ge-
nève

- Assurer aux établissements autonomes de
droit public les ressources humaines néces-
saires pour répondre aux besoins de la popu-
lation et des entreprises

- 1185 • Appliquer les mécanismes salariaux aux-
quels sont astreints les établissements auto-
nomes

- Limiter et encadrer les contrats de sous-
traitance

- 1190 • Amener l'État à jouer son rôle d'employeur
modèle en exigeant de la part des entreprises
et organisations subventionnées qu'elles res-
pectent des conditions de travail exemplaires

- Appliquer le principe de responsabilité
1195 solidaire dans les marchés publics afin de lut-
ter contre les abus commis dans le cadre de
sous-traitances

- Renforcer les contrôles et engager plus de
collaborateurs pour lutter contre le dumping
1200 salarial

- Améliorer et simplifier l'accessibilité aux
prestations

Le PS s'engage pour un service public res- pecté

Fiscalité

Pour la justice fiscale

1205 **La population genevoise fait face à une**
disparité croissante des revenus et des
richesses entre une minorité toujours plus
aisée et une grande majorité dont les reve-
nus stagnent ou se raréfient. L'État doit agir
1210 **pour renverser cette tendance. L'objectif est**
de créer une société d'opportunités pour
toutes et tous et de renforcer la solidarité.
La majorité de droite réduit les moyens de
l'État, en diminuant les recettes. Les baisses
1215 **d'impôts favorisent cette minorité aisée qui**
peut renoncer à certains services publics.
En effet, au vu des moyens dont elle dispose
et des économies individuelles enregistrées
grâce aux baisses fiscales, cette minorité
1220 **aura toujours la possibilité de recourir avan-**
tageusement au secteur privé, par exemple
dans les domaines de la santé, de la sécu-
rité, du logement ou de l'éducation.

Constats

1225 Les rabais d'impôts profitent en priorité aux
grandes entreprises, et non à la majorité
des PME, qui peinent financièrement et qui,
par ailleurs, n'arrivent plus à trouver des lo-
caux en raison de loyers exorbitants. Les
1230 conséquences de cette politique affectent
les classes moyennes et précarisées. Elles
paient l'addition avec l'augmentation de la
dette et la diminution de l'offre des services
publics. L'impôt, qui veut que chacun-e par-
1235 ticipe au financement des besoins de notre
république selon un taux progressif au regard
de son revenu, est aujourd'hui mis à mal par
les baisses fiscales successives. C'est avec
une assiette fiscale équilibrée, résultant de
1240 la solidarité entre les citoyen-ne-s, du dyna-
misme et de la solidité des entreprises, que
Genève pourra affronter les changements et
assurer l'avenir des générations futures.

La fiscalité a également pour fonction fon-
1245 damentale la redistribution des richesses :
elle est un des fondements de notre démoc-
ratie. Accepter que des cadeaux soient faits
aux plus aisé-e-s et que les entreprises ne
participent plus ou de manière limitée aux
1250 revenus de l'État montre à l'évidence que le
système redistributif de notre collectivité est
sérieusement grippé. Le PS constate que les
niches fiscales maintiennent des inégalités et
favorisent les privilèges pour certain-e-s au
1255 détriment de tou-te-s. La réforme cantonale
de l'imposition des entreprises (RIE3), telle
que défendue par le Conseil d'État avec un
taux d'imposition des bénéfiques à 13%, coûte
trop cher. Le Canton perd 76% des revenus
1260 tirés de l'imposition des entreprises et les
communes genevoises voient s'envoler 135
millions provenant de l'imposition du béné-
fice des entreprises ordinaires. Le PS refuse
un taux d'imposition à 13% qui implique des
1265 pertes de recettes fiscales condamnant des
prestations essentielles à la population, et
mettant en péril des milliers d'emplois dans
les collectivités publiques. Sans compter les
stratégies de contournement du principe du
1270 taux unique, comme la déduction des intérêts
notionnels (NID) ou la « patent box » (RIE3).

Aujourd'hui, les PME genevoises souffrent
d'une injustice criante concernant leur taux
d'imposition sur les bénéfiques : elles sont
1275 taxées à près de 24% quand les entreprises
dites auxiliaires et les holdings, réalisant leurs
bénéfices à l'étranger, ne le sont qu'à 11,5%.
Le taux unique est un principe auquel le PS
souscrit puisqu'il rétablit l'égalité devant l'im-
1280 pôt.

Le PS propose la création d'une contribution
de responsabilité sociale. Celle-ci serait préle-

vée en fonction du bénéficiaire et du nombre de salarié-e-s par entreprise. Cette contribution
1285 servirait au financement des infrastructures publiques nécessaires aux conditions-cadres des entreprises. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des compensations à RIE3.

Une imposition à la source obligatoire et appliquée d'office faciliterait le travail de l'administration et limiterait les risques d'erreurs ou les omissions pour le/la contribuable et pour l'employeur-euse (notamment pour les personnes qui ont plusieurs emplois). Afin
1295 d'arriver progressivement à cette méthode, la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'administration fiscale, comme cela se fait dans de nombreux cantons, représente une première étape immédiate. Des données officielles devraient être transmises de manière standardisée (par exemple le certificat de salaire, qui est unifié au niveau suisse).

Les Cantons sont aujourd'hui dans l'obligation de changer leur législation en matière d'imposition selon la dépense et de prendre en compte la fortune des personnes bénéficiant de forfaits fiscaux. Le choix du Conseil d'État consistant à majorer de 10% le montant du forfait et à considérer une assiette fiscale de 400'000 francs est beaucoup trop minimaliste.

En appliquant le modèle lucernois ou saint-gallois, qui prend en compte une assiette fiscale de 600'000 francs et un coefficient 20 dans le calcul de la dépense, le Canton gagnerait plus de 82 millions de francs, en sus de la situation actuelle. A contrario, la solution adoptée par le Conseil d'État ne devrait rapporter que 17,5 millions de francs supplémentaires. En se privant du modèle utilisé dans les cantons de Saint-Gall et Lucerne, Genève renonce à 65 millions de francs recettes fiscales !

1325 Depuis 2009, la déduction fiscale des dons effectués par une personne morale, en faveur d'entités reconnues de service public ou d'utilité publique ou encore de collectivités publiques, est passée de 10% à 20%. Si ces
1330 dons sont une aide précieuse pour un grand nombre d'associations, ils ne doivent pas être le prétexte pour l'État de se décharger de tâches qui lui sont dévolues. Afin de maintenir des prestations publiques de qualité et de
1335 garantir la redistribution des richesses, le PS propose de revenir à une déduction des dons à hauteur de 10%.

Les propriétaires ayant récemment acquis un bien sont taxé-e-s en fonction de la valeur fiscale actualisée lors du transfert de propriété, alors que les ancien-ne-s propriétaires sont taxé-e-s sur une valeur totalement sous-évaluée, compte tenu de l'évolution du marché immobilier. La dernière évaluation générale
1340 a été réalisée en 1965 et, depuis, seules des réévaluations linéaires, nettement en deçà de l'évolution du marché, ont été faites. Là encore, il s'agit d'appliquer une égalité de traitement entre contribuables. Les recettes générées devraient être de l'ordre de 280 millions par année pour le Canton.

Pour faire face aux inégalités à la naissance, le PS veut instaurer cet impôt à partir d'une succession supérieure à CHF 3'000'000.- et
1355 ainsi renforcer la solidarité.

Le PS s'engage pour

- Maintenir les prestations publiques, protéger les habitant-e-s, notamment l'emploi, dans le cadre de la réforme RIE3
- 1360 • Imposer justement les personnes morales : une imposition en faveur de l'emploi et non des capitaux
- Diminuer la défiscalisation des dons des entreprises

1365 • Introduire une contribution de responsabilité sociale des entreprises

- Imposer à la source et instaurer une transmission obligatoire par l'employeur-euse des certificats de salaire à l'autorité fiscale

1370 • S'opposer à la suppression de la taxe professionnelle (impôt communal)

- Imposer de manière équilibrée, juste et individualisée, les personnes physiques

1375 • Modifier les barèmes de l'impôt sur le revenu et la fortune afin d'accroître la progressivité de l'impôt

- Renforcer le contrôle fiscal et appliquer des amendes dissuasives envers les fraudeur-euse-s

1380 • Introduire un impôt sur la succession au-dessus de 3 millions

- Améliorer la prise en compte de la fortune des personnes imposées selon la dépense

1385 • Supprimer le bouclier fiscal et les niches fiscales

- Augmenter la taxe sur la plus-value foncière de 20% à 50% pour prélever une part supplémentaire de la rente foncière prélevée au moment de la vente

1390 • Réévaluer la valeur fiscale de certains meubles

Le PS s'engage pour une fiscalité et des prestations publiques au service des contribuables

Justice et sécurité

Pour dépasser la justice de classe

1395 **Le droit à la sécurité est un droit fondamen-
tal que l'État doit garantir à chacun-e. La
sécurité est garante de l'exercice de nos
libertés et de nos droits fondamentaux. Elle
ne se résume pas à l'action policière ni à la
répression. Elle repose sur la lutte contre
1400 toutes les formes de précarité et de discrimi-
nation, et est aussi fondée sur le partage
des richesses et la cohésion sociale. Il ne
faut pas confondre les atteintes à la sécu-
rité et le sentiment d'insécurité qui peut se
1405 construire indépendamment des menaces
factuelles. Ce sentiment d'insécurité ne doit
pas être minimisé. Fortement développé au-
près des personnes les plus fragiles, il est
l'expression d'une insécurité plus globale
1410 (physique, sociale, économique) et source
de rejet de l'autre, de l'étranger-ère.**

Constats

Chaque personne a le droit de se sentir en sé-
curité dans l'espace public et privé. Toutes les
1415 violences, notamment physiques et symbo-
liques, sont inacceptables. Le PS lutte contre
toutes ces violences. La maîtrise de l'espace
public et de son accessibilité à toutes et à tous
est un enjeu important qui ne se limite pas au
1420 sens restreint du terme de sécurité, renvoyant
à la sécurité physique des individus. Il com-
prend aussi la sécurité de leurs droits sociaux
et de l'usage de leurs libertés fondamentales.

La criminalité, la délinquance, les incivilités,
1425 les violences ne font pas pour seules vic-
times les personnes qu'elles touchent direc-
tement, mais aussi toutes celles, bien plus
nombreuses, qui redoutent que de tels actes
soient commis à leur encontre. Craindre
1430 d'être agressé-e, c'est déjà être en insécurité.
Subjective ou objective, l'insécurité est une
restriction de liberté. La distinction entre le

sentiment d'insécurité et l'insécurité réelle est
sensible. Quand une personne n'ose plus sor-
tir de chez elle, se déplacer seule de nuit, que
1435 sa crainte soit fondée ou infondée, n'a pas à
être critiquée. Cette personne est menacée
dans l'exercice d'une liberté, elle risque d'être
exclue de l'espace public.

1440 L'objectif de toute politique de sécurité est
d'assurer à chacun-e l'exercice concret, réel,
de ses libertés fondamentales, indépendam-
ment de son niveau de revenu. Dans un État
de droit, comme le nôtre, il revient aux services
1445 publics – sans passer par des prestataires
privés – d'assurer cette mission sur son terri-
toire auprès des habitant-e-s, afin d'empêcher
une sécurité à deux vitesses. Les habitant-e-s
doivent être partie prenante de la lutte contre
1450 l'insécurité. Un terrain occupé par des acti-
vités citoyennes est un terrain plus sécurisé.

La présence physique – notamment noc-
turne – de la police dans la rue, son implanta-
tion avec un poste dans chaque quartier ou-
vert jour et nuit, est une nécessité. Favoriser les
1455 contacts directs, réels et physiques, et créer
du lien social est essentiel. Dans les endroits
où son efficacité est prouvée et à condition
que la protection des données des citoyens
soit assurée, une utilisation proportionnée de
1460 la vidéosurveillance peut être employée. Des
caméras de surveillance ne remplacent pas la
police de proximité.

Rencontrant des problèmes liés à la sécurité
1465 ou victimes d'incivilités, de problèmes de voi-
sinage ou de nuisances sonores excessives
provenant de la rue (motos, voitures, éta-
blissements publics, etc.), nombreux-euses
sont les Genevois-e-s qui ne savent pas à qui
1470 s'adresser En complémentarité au 117 pour

les urgences, ouvrir 24h sur 24, sept jours sur sept, un numéro d'appel pour les problèmes d'insécurité, tels que les incivilités, les problèmes de voisinage ou autres, permettra d'améliorer la qualité de vie en envoyant les bons intervenants sur place, comme la police municipale, en épargnant des déplacements inutiles à la gendarmerie.

Carouge n'a pas les mêmes problèmes que Vernier, Thônex ou les Pâquis par exemple. Chaque commune met en œuvre des mesures appropriées, notamment en coordination avec les forces de l'ordre cantonales, communales et d'autres services publics présents sur le terrain (comme les gardes-frontières, les Services sociaux ou les polices française et vaudoise). Cet effort de coordination doit reposer sur une connaissance exhaustive des besoins propres à chaque commune, chaque quartier. La mise en place des correspondant-e-s de nuit, la coordination avec les Services sociaux, les réunions de réseaux scolaires, l'élaboration de contrats de quartier, sont des exemples à développer. Au-delà de ses tâches de répression ou de dissuasion, la police doit, à l'instar des autres acteurs cantonaux, assurer une mission préventive, notamment en assumant des tâches d'information, d'éducation et de sensibilisation.

Il est important de réfléchir sur divers échelons, de bien les distinguer, en respectant les différences tout en travaillant les singularités. On peut distinguer un échelon social comprenant les correspondants de nuit ou médiatrice-s de rue, travailleurs-euses sociaux-ales hors murs (TSHM) et leur équivalent pour les adultes, qui peuvent prévenir des abus de substances, et améliorer les relations avec les tenanciers-ères de cafés et autres lieux de vie nocturne, etc. Un échelon municipal composé de la police municipale, en charge de la police de proximité proprement dite. C'est une force de l'ordre au niveau préventif avec des compétences répressives pour agir rapi-

dement (arrestation), mais sans compétence sur les délinquances majeures. L'obtention du brevet de policier-ère ou le suivi d'une formation équivalente est souhaitable pour les agent-e-s de la police municipale, du moment que cela n'implique pas d'armer ces dernier-ère-s. Enfin, un échelon cantonal, composé de la police cantonale, pour les délits les plus graves, lorsque les situations dégénèrent. Les policiers cantonaux doivent être plus nombreux la nuit et le rôle des ilotier-ère-s renforcé.

Les femmes sont les principales victimes des violences domestiques. Les dépendances économiques ou administratives sont un facteur de fragilisation. Statistiquement, le lieu le plus dangereux pour une femme n'est pas la rue, mais bien son domicile. Il est nécessaire de donner à la police des moyens accrus pour appliquer la Loi sur les Violences Domestiques (LVD) et de créer davantage de places d'hébergement d'urgence pour les auteur-e-s et les victimes. La justice doit poursuivre les violences et les victimes doivent être protégées. En matière de délits sexuels, on observe un retour au machisme et à une vision dégradante des femmes, y compris auprès de la jeune génération. Cette évolution est inquiétante et montre un recul du partage de la valeur de l'égalité. Des moyens doivent être mis en œuvre pour assurer la prévention de tels actes, notamment par l'information et l'éducation dans les écoles. Le harcèlement de rue n'est pas tolérable.

Outre la délinquance de rue, la justice doit lutter avec force contre la criminalité financière. Une attention particulière doit être apportée à la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption. La place financière genevoise ne doit pas servir à abriter l'argent des criminel-le-s, l'argent de la corruption ou encore l'argent de potentats étrangers enrichis sur le dos de populations pauvres.

La justice doit être organisée et dotée de

moyens en personnel suffisants, en particulier en magistrat-e-s, pour lui permettre de faire face aux besoins dans les domaines pénal, administratif ou civil. En matière civile, la possibilité pour les plus démunis-e-s de saisir la justice doit être assurée par le biais de l'assistance juridique (notamment en droit de la famille, droit de la consommation, droit du bail, droit du travail). Les justiciables de la classe moyenne qui se situent au-delà des barèmes permettant la gratuité des droits de greffe ne doivent pas avoir à s'acquitter d'avances de frais d'un montant tel qu'elles les empêchent de saisir la justice et de faire valoir leurs droits. Il doit en aller de même en matière administrative, pour les litiges entre les individus et l'État.

Dans ce dernier domaine, le PS s'oppose à toute tentative des partis de droite visant à restreindre la qualité pour recourir des associations de protection du patrimoine ou de locataires, ou à les menacer de conséquences financières en cas d'échec de leur recours. L'utilité de ces associations n'est plus à démontrer pour assurer la construction de logements sociaux et non seulement d'immeubles ou d'appartement à acheter pour les classes les plus favorisées.

1585 **Le PS s'engage pour**

- Mettre sur pied un plan cantonal de la sécurité
- Créer un guichet unique jouant un rôle de coordination afin de lutter contre les atteintes à la tranquillité publique, aiguiller les citoyen-ne-s vers les bons services
- Favoriser les mesures simples, comme l'éclairage avec détecteur de mouvement dans les lieux peu sûrs la nuit
- Organiser la sécurité de proximité en 3 échelons : travailleur-euse-s sociaux-ales avec les acteur-trice-s de quartier, police municipale, police cantonale

- Exiger que la gestion du personnel de la police cantonale soit exemplaire
- Développer la police de proximité, notamment les postes de police de quartier
- Libérer la police des tâches administratives afin qu'elle soit davantage présente sur le terrain
- Confier les tâches administratives à des assistant-e-s formé-e-s à cette fin
- Répondre aux problèmes de recrutement, privilégier un niveau de formation élevé
- Favoriser l'ouverture du métier de policier-ère aux personnes détentrices d'un permis C
- Exiger que l'instance de médiation indépendante entre l'administration et les administré-e-s soit mise en œuvre sans délai, conformément à l'article 120 de la Constitution
- Soutenir les campagnes de sensibilisation et de prévention contre les stéréotypes de genre
- Soutenir les projets de changement de la loi fédérale élargissant la définition du viol
- Inscrire le principe de circonstance aggravante pour les violences liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans le Code pénal suisse
- Informer la population sur les violences domestiques, et mieux soutenir les personnes souhaitant porter plainte
- Lutter contre les violences domestiques, contre le viol et les contraintes sexuelles, les mariages forcés et les mutilations sexuelles
- Augmenter les lieux d'accueil pour les victimes de violence et renforcer la sensibilisation pour les auteur-e-s de violences

- Soutenir les organisations qui aident les femmes migrantes, particulièrement vulnérables
- Donner plus de moyens pour appliquer la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)
- Soutenir le développement des médiations dans le respect de leur principe premier, à savoir l'accord des parties
- Soutenir le développement du dispositif des correspondant-e-s de nuit, des contrats de quartier, et des organes de médiation
- Mettre en œuvre la politique des quatre piliers afin de lutter contre les drogues: répression du trafic, prévention, thérapie et réduction des risques
- Soutenir les propositions et initiatives visant à légaliser la vente et la distribution des drogues sous contrôle étatique
- Maintenir un harcèlement constant des réseaux criminels, lutter contre les multi-récidivistes
- Appliquer strictement les sanctions, faire respecter les zones d'exclusions prononcées, pour les petit-e-s délinquant-e-s
- Promouvoir le recours aux peines de prison ferme selon le principe de la proportionnalité
- Renforcer des dispositifs permettant la réinsertion des détenu-e-s
- Favoriser les travaux d'intérêt général (TIG) et les bracelets électroniques avant d'envisager des peines de prison pour les personnes dont la réinsertion est envisageable
- Donner des moyens accrus au Service d'application des peines et mesures (SA-PEM), chargé de l'exécution des peines
- Lutter contre la criminalité financière
- Lutter contre les faillites frauduleuses et les faillites à répétition pour empêcher les pertes d'emplois importantes et la concurrence déloyale qu'elles occasionnent

Le PS s'engage pour la justice

Droits fondamentaux

Égalité, inclusion, des droits à défendre

1675 **Les inégalités et l'exclusion résultent non seulement des différences de revenus, mais également du genre ou de l'appartenance à un groupe discriminé, notamment en fonction de l'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de la maladie ou d'une déficience. Face aux préjugés, il manque une politique globale et volontariste de l'État pour garantir l'égalité, l'inclusion et le respect des droits fondamentaux. La Constitution genevoise développe un catalogue de droits fondamentaux qui renforce le principe d'égalité et les instruments de leur mise en œuvre, grâce à l'introduction de leur évaluation périodique et d'une Cour constitutionnelle.**

1690 **Constats**

Les femmes n'ont toujours pas accès aux mêmes opportunités que les hommes et, trop souvent, ne parviennent pas à faire valoir leurs droits. Elles restent marginalisées dans la vie politique et publique, sont victimes de discriminations au travail, à la maison ou dans l'espace public. Elles se heurtent à des difficultés pour articuler vie privée et professionnelle. Elles sont encore et trop souvent moins payées que les hommes pour un travail de valeur égale et sont, plus souvent que les hommes, en proie à la pauvreté et au chômage. Elles sont sujettes à la violence aussi bien dans la sphère privée que publique. Le féminisme n'est pas une guerre des sexes. Les hommes ont aussi à gagner de la réalisation de l'égalité entre les sexes par l'amélioration de leur qualité de vie et une plus grande liberté de choix entre vie privée et vie professionnelle.

1710 La migration est une réalité incontournable et une opportunité : elle amène sur notre territoire une richesse interculturelle et des savoir-

1715 faire. Il est nécessaire de prendre en compte les différentes formes de migration (asile, économique, transfrontalière, de court terme, de deuxième génération, etc.) afin de répondre au plus près aux besoins de chacune et chacun.

L'orientation sexuelle des personnes est un enjeu de société important et trop souvent un motif d'exclusion. Promouvoir la liberté de vivre son orientation sexuelle et le libre choix de vie sans discrimination est central. Deux à sept fois plus de tentatives de suicide sont observées chez les personnes homosexuelles ou bisexuelles et, parmi celles-ci, les jeunes sont les plus à risque. Les trois-quarts des passages à l'acte des jeunes lesbiennes ont lieu avant l'âge de 20 ans, et la moitié chez les jeunes gays. Il est indispensable de continuer à parler de diversité sexuelle à l'école. En ce qui concerne les questions de genre, le changement d'état civil ne doit plus être conditionné à la présentation d'un certificat médical.

1735 50% des personnes trans* ont été victimes de discriminations et/ou de violences à l'école. Le taux de tentative de suicide est compris entre 30 et 41% selon les études. Il y a urgence à agir pour ces personnes persécutées et exclues. La pression psychologique à l'encontre des personnes trans* ne peut plus être tolérée et doit être ardemment combattue.

Dans notre canton, à fin 2015, ce sont entre 1745 64'000 et plus de 80'000 personnes de plus de 15 ans, quelles que soient leurs limitations, qui vivent des situations de handicap. Plus de 10'000 d'entre elles connaissent d'importantes difficultés et, en majorité, ne vivent pas en institution.

Le handicap, selon l’OMS, est « un terme générique désignant les déficiences, les limitations d’activité et les restrictions de participation. Il renvoie ainsi aux aspects négatifs de l’interaction entre un individu atteint d’un problème de santé et les facteurs personnels et environnementaux. »

En Suisse, les droits des personnes en situation de handicap sont très clairement précisés par la Loi sur l’égalité pour les handicapés (LHand), en vigueur depuis janvier 2004. Et depuis 2014, la Convention de l’ONU de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) s’applique dans notre pays, ce qui renforce ces droits. Notre Canton n’est pas en reste puisque la Constitution de 2012 est la plus avancée de Suisse en la matière.

Cette évolution sur plusieurs décennies est de la même importance que celle qui a abouti à la reconnaissance des droits des femmes qui, maintenant font clairement partie des tâches de tout état démocratique, comme le souligne aussi la Constitution cantonale. Le PS s’engage clairement en faveur du respect de ces droits comme il le fait depuis longtemps en faveur des droits des femmes en particulier.

Vivre des situations de handicap ne doit pas être un obstacle pour une vie satisfaisante. Les personnes qui connaissent de telles limitations sont plus que les autres sans emploi, ou moins bien rémunérées. Plus que la population générale, elles émargent aux prestations complémentaires ou à l’aide sociale. Trop souvent discriminées, elles peuvent se réaliser comme tout un chacun dans leurs loisirs, leurs études, leur travail ou leur engagement social et politique. En plus des vicissitudes de la vie, vieillir diminue les capacités de se déplacer, d’accomplir les actes de la vie quotidienne faits si facilement durant la vie. Ces évolutions sont progressives, parfois insidieuses, et placent, l’âge avançant, des personnes face à des situations de handi-

cap. Vaincre ces obstacles, « briser les barrières, ouvrir les portes » comme le dit l’ONU, est notre responsabilité à toutes et tous.

Le PS s’engage pour

- Regrouper et renforcer les moyens de l’État en faveur des droits fondamentaux, de l’égalité et de l’inclusion
- Respecter les droits fondamentaux, les droits humains et les droits de l’enfant prescrits par la Constitution
- Garantir une éducation aux droits humains dans l’enseignement de base
- Adopter le principe d’une formation initiale et continue aux droits humains pour les fonctionnaires de l’État
- Organiser des campagnes de sensibilisation, financées par l’État, pour faire reculer les préjugés contre les groupes discriminés
- Renforcer la protection contre les comportements discriminatoires à l’école, sur les lieux de travail et dans les espaces publics
- Inciter les services, entreprises et associations à engager des personnes de groupes discriminés
- Renforcer les moyens de lutte contre les publicités discriminatoires
- Lutter contre la xénophobie et le racisme
- Exiger que l’instance de médiation indépendante entre l’administration et les administré-e-s soit mise en œuvre sans délai, cela conformément à l’article 115 de la Constitution
- Abaisser l’âge du droit de vote à 16 ans, les jeunes étant suffisamment en capacité de se déterminer comme citoyen-ne-s

- Garantir un accès égal au travail et soutenir les familles
- 1830 • Contrôler et sanctionner les entreprises qui ne pratiquent pas l'égalité salariale
- Promouvoir le temps partiel tant pour les hommes que pour les femmes, les emplois partagés, et l'aménagement d'horaires flexibles
- 1835 • Garantir la qualité de vie des enfants en soutenant les familles, particulièrement les familles monoparentales, surexposées à la précarité
- Instaurer un congé paternité et un congé parental pris pour moitié par chacun-e des parent-e-s
- 1840
- Augmenter l'investissement dans des structures d'encadrement : crèches, jardins d'enfants, cuisines scolaires, centre de loisirs, accueillant-e familial-e, etc.
- 1845
- Attribuer les rentes de manière individuelle uniquement
- 1850
- Déconstruire les stéréotypes de genre et favoriser langage épïcène
- 1850 • Renforcer la visibilité des femmes par la féminisation des noms de fonction, l'attribution de noms de femmes à des rues et lieux publics
- Organiser le travail des élu-e-s afin de favoriser la participation des femmes
- 1855 • Établir des quotas de femmes sur les listes électorales
- Concentrer l'activité des élu-e-s sur les horaires d'une journée de travail
- 1860
- Prendre en charge les frais de garde pour les élu-e-s
- 1860
- Défendre les motifs d'asile spécifiques aux femmes, aux mineur-e-s, aux personnes en situation de handicap, aux personnes persécutées en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre
- 1865
- Accueillir les migrant-e-s dans des lieux de vie permettant une vie digne et respectueuse de leurs droits
- Défendre l'application de quota pour l'accueil de réfugiés en Suisse et, dans cette attente, appliquer avec souplesse, humanité et intelligence les accords de Dublin
- 1870
- Lutter pour la régularisation des sans-papiers qui vivent aujourd'hui sur notre territoire dans la précarité
- 1875
- Lutter contre des niveaux d'aide qui maintiennent les personnes en dessous du seuil de dignité, comme l'aide d'urgence actuelle
- Défendre le regroupement familial dans la Loi sur les Étrangers (LEtr) et le droit de vivre en famille pour toutes et tous
- 1880
- S'assurer de l'accès aux soins pour les personnes migrantes
- S'assurer des possibilités d'insertion professionnelle des requérant-e-s d'asile en respect du droit du travail
- 1885
- Obtenir le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal des personnes étrangères vivant sur le territoire depuis plus de 8 ans
- 1890
- Favoriser la naturalisation des personnes intégrées, notamment de deuxième et de troisième génération
- Lutter contre la xénophobie et l'intolérance en développant des campagnes d'information menées par le BIE et au sein
- 1895

- du système scolaire
- Interdire toute forme de discrimination sexuelle en fonction de l'identité de genre
- 1900 • Établir un genre neutre administrativement
- Sensibiliser les professionnel-le-s de l'éducation aux questions du genre
 - Ouvrir le mariage aux couples de même sexe
- 1905 • Faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale
- Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation ou l'identité de genre pour l'adoption
- 1910 • Assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée (PMA)
- Garantir la reconnaissance et la protection légales, dans l'intérêt des enfants, des différentes familles au sein desquelles ils/elles naissent
- 1915
- Étendre le droit aux congés paternité et parental aux couples de même sexe
 - Combattre les pressions opérées sur les parents d'enfants intersexué-e-s dans le but de faire subir à ces derniers une opération d'assignation sexuelle, lorsque ces pressions n'ont pas de but médical
- 1920
- Ouvrir l'accès des hommes gays au don du sang (accès déterminé en fonction des pratiques et non de l'appartenance à un groupe)
- 1925
- Faciliter les procédures de changement d'état civil pour les personnes trans*, opérées ou non, et reconnaître leur droit à déterminer librement leur genre
- 1930 • Reconnaître la citoyenneté des personnes vivant des situations de handicap
- Favoriser l'égalité, l'inclusion et l'autodétermination, plutôt qu'une approche essentiellement sociosanitaire
- 1935 • Développer l'accessibilité universelle
- Rendre obligatoires les normes, directives et recommandations d'aménagements, de construction, de transport, et techniques, etc. reconnues en Suisse avant la fin de la législature
- 1940 • Inciter et allouer davantage de moyens pour l'adaptation des constructions, des infrastructures et des aménagements existants
- Développer un accès égal aux emplois publics et privés aux personnes en situation de handicap, au besoin par des mesures positives (à qualifications équivalentes, donner la priorité à la candidature d'une personne en situation de handicap)
- 1945
- Reconnaître le droit des personnes vivant des situations de handicap à la santé sexuelle
- 1950
- Garantir une prise en charge respectueuse des besoins et de l'autonomie de la personne vivant des situations de handicap

Le PS lutte pour l'inclusion et l'égalité

Mobilité

Pour une mobilité ambitieuse et cohérente

1955 Le PS veut développer une politique de mobilité durable, intermodale ou multimodale, en cohérence avec l'organisation des déplacements à l'échelle du Grand Genève. Outre les infrastructures et aménagements concrets dont la réalisation doit être poursuivie durant cette législature, le PS soutient les incitations au changement de comportement individuel.

Constats

1965 Les habitant-e-s de Genève ainsi que les travailleur-euse-s qui viennent de France voisine ou du canton de Vaud ont de plus en plus de difficultés à se déplacer. Le réseau de transports collectifs dans le Canton s'est largement développé, mais reste entravé par le fait qu'il ne jouit pas d'une absolue priorité dans la circulation, et par l'absence de choix politique clair quant au renforcement de la part de financement à charge des collectivités publiques. Le recours aux transports individuels motorisés reste excessif et engorge le réseau routier.

Le retard pris durant les cinquante dernières années dans le domaine des infrastructures n'a pas encore pu être comblé. Fin 2019, la mise en service de la liaison du RER Léman Express, ainsi que les extensions subséquentes prévues du réseau de trams, permettront des progrès significatifs. L'effort doit être maintenu afin que l'offre de transport public puisse absorber les besoins de mobilité pour les prochaines décennies, à destination notamment des villes françaises voisines, afin d'offrir aux Genevois-e-s un déplacement rapide entre la périphérie et le centre et tout autour de la couronne urbaine, tout en améliorant la fluidité des différents pôles d'échanges, car plus de 50% des voyageurs y passent tous les jours (Cornavin, Bel-Air, Plainpalais, Les Esserts, Rive, etc.).

Pour inciter le recours aux Transports publics genevois (TPG), le prix du stationnement au centre-ville pour 1h devrait être plus cher qu'un ticket de la même durée en TPG. Une zone de trafic limité (ZTL), permettant l'accès aux zones du centre de 7 h à 10 h, destinée uniquement aux résident-e-s et aux entreprises transportant des charges, serait une mesure simple et peu coûteuse, puisque les contraventions financent le système de contrôle de la ZTL.

L'incitation à utiliser les transports publics revient à supprimer les embouteillages, faciliter les transports professionnels, protéger la santé des habitant-e-s, accroître l'attractivité touristique de Genève. En un mot, à améliorer la qualité de vie de toutes et tous.

Les nouvelles infrastructures destinées aux transports en commun et à la mobilité douce doivent être priorisées vis-à-vis de celles destinées au transport individuel.

L'accessibilité en faveur des personnes à mobilité réduite et en fauteuil roulant est à améliorer, malgré les efforts accomplis. Par exemple, les infrastructures du Léman Express réalisées ne satisfont qu'à minima aux exigences d'accessibilité universelle normalisées ; elles seront insuffisantes, et entraîneront des complications dans les déplacements des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, la sécurité des déplacements reste clairement problématique dans les transports en commun et dans les zones mixtes : trottoirs ou cheminements communs/partagés avec les piétons et vélos/cycles, etc.

Les flux piétonniers et cyclistes doivent être clairement séparés ou ces zones mixtes doivent être supprimées. La cohabitation vélos, deux roues motorisées, voitures et transports publics n'est pas possible ou très difficile sur la plupart des artères en zones urbaines.

Près de 10 vélos sont volés chaque jour à Genève. Ce chiffre impressionnant démontre la nécessité de construire rapidement des parkings sécurisés pour les vélos, en particulier le long du RER Léman Express et des lignes de trams.

La mobilité partagée émerge dans le Grand Genève et est à encourager. Quelques exemples proches ou éloignés : autopartage privé ; achat en commun de véhicules entre privés ; autopartage public (par exemple Mobility en Suisse) ; voitures en libre-service (par exemple le système Autolib à Paris) ; covoiturage organisé (par exemple BlaBlaCar) ou spontané ; covoiturage avec halte de covoiturage permettant aux automobilistes de laisser leur voiture dans un lieu mis à disposition par la collectivité (par exemple, aire d'autoroute, vélos en libre-service, partage de places de parc, mutualisation).

Le PS s'engage pour

- Soutenir la troisième voie CFF entre Lausanne et Coppet
- Relancer le projet de doublement de la ligne ferroviaire du Tonkin sur la rive gauche du lac (Valais – Évian – Annemasse) pour les voyageur-euse-s pendulaires et le fret
- Continuer le développement du réseau des transports publics
- Privilégier la construction de nouvelles lignes en donnant la priorité absolue aux transports publics
- Améliorer la vitesse commerciale des trans-

ports publics dans la circulation (site propre, priorité aux carrefours à feux, limitation des flux de véhicules individuels aux principaux nœuds du réseau, etc.)

• Rendre les transports publics gratuits et en les finançant, par exemple, par un péage urbain

• Créer des lignes TPG tangentielles dans l'agglomération genevoise afin d'éviter le passage systématique par le centre

• Accélérer la réalisation de P+R (Parquer et Rouler) plus particulièrement en zone frontière pour faciliter le transfert sur les transports publics

• Garantir une mobilité écologique et durable

• Réaliser rapidement des liaisons piétonnes majeures entre les principaux pôles d'attractivité en centre-ville

• Réaliser un système de vélos libre-service

• Appliquer l'initiative 144, acceptée par le peuple, sur la mobilité douce en sécurisant rapidement les points noirs du réseau cyclable genevois

• Construire de nouveaux parkings à vélos sécurisés à proximité des principaux arrêts de transports publics

• Privilégier la marche et le vélo dans les villes de l'agglomération

• Adapter les feux de signalisation des carrefours pour limiter les temps d'attente des piétons et des cyclistes

• Terminer la mise en zone 30 ou en zone de rencontre des quartiers compris dans les zones I et II définies par la loi

• Étudier la construction de nouvelles routes

dans le canton sous certaines conditions très strictes qui devront être inscrites dans la législation cantonale

- Définir une politique de stationnement plus rigoureuse
- Favoriser la mobilité partagée avec nos partenaires français-e-s et vaudois-e-s
- Inciter fiscalement les entreprises développant des mesures en faveur de la mobilité

• Appliquer les plans de mobilité d'entreprise à toutes celles comptant plus de 100 employé-e-s

- Renforcer le plan de mobilité de l'administration

Le PS s'engage pour la mobilité et la qualité de vie

Aménagement

Pour un aménagement socialement responsable

2120 Assumer et porter avec détermination une politique d'aménagement du territoire, c'est promouvoir un cadre de vie pour que toutes les activités humaines trouvent leur juste place et puissent se déployer : habiter, travailler, produire et se nourrir, entrer en relations avec l'autre, jouer, déambuler, rencontrer, se cultiver, faire du sport, jouer, rêver.

Au moment où Genève doit faire entendre sa spécificité de canton transfrontalier auprès de la Confédération et lever les réserves émises à l'encontre de son plan directeur, il est plus que jamais important de défendre une politique cohérente de l'aménagement du canton et de sa région, en partenariat avec nos voisins français et vaudois. La densification de la zone villas est certes à conduire, mais elle ne saurait constituer une mesure suffisante pour garantir le droit au logement et pour donner à la région un cadre de vie de qualité. En effet, c'est un processus long qui donne des résultats sur un temps qui ne répond pas aux attentes urgentes des habitant-e-s genevois-es.

Une partie de la rive gauche, le territoire entre Arve et Lac, reste singulièrement en dehors de tout développement équitable et un effort en matière d'aménagement doit être fait. En conséquence, la zone de développement s'épuise. Il incombe au politique de promouvoir rapidement de nouvelles zones de développement et donc d'anticiper pour répondre aux besoins avérés de la population.

Constats

Les collectivités publiques et particulièrement le Canton doivent mener une politique active d'acquisitions foncières, exercer leur droit de préemption et accorder des droits de superficie à des coopératives et autres acteurs actifs

dans le secteur du logement, pour garantir le droit au logement aux plus précaires et aux catégories modestes, comme à la classe moyenne. Assurer le développement des activités artisanales et industrielles comme celles des PME, et préserver ce tissu d'activités est urgent. Une politique d'aménagement du territoire respectueuse des entreprises locales assoit une politique de l'emploi et permet à chacun-e de vivre dignement. Mener une politique d'acquisition foncière, y compris en zone industrielle en coordination avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) ainsi que coordonner de manière efficace les politiques publiques portant sur l'emploi et le logement, par des mesures d'aménagement, est vital.

Il est important de garantir et renforcer les activités de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), en collaboration avec les milieux concernés, pour poursuivre l'effort en faveur des personnes en formation, voire pour les personnes en premier emploi et d'assurer la continuité de la politique cantonale d'acquisition de terrains, afin de remettre des parcelles valorisées à des organes à buts non lucratifs (fondations immobilières et coopératives).

Le territoire n'est pas une coquille vide à remplir. Il est important d'accompagner le développement du canton par un aménagement des espaces qui s'appuie sur des espaces publics de qualité, qui préserve les bases d'une agriculture de proximité et garantisse des vides où l'imaginaire peut trouver sa place. Poursuivre une politique de déclassement de la zone villas en zone de développement, le développement engagé de la zone de développement, la discussion avec la

Confédération sur le plan directeur cantonal pour prendre en compte la réalité du canton et de sa relation avec la France est important. 2200 Autant de niveaux de l'aménagement du territoire sans lesquels il n'y a pas de construction possible. Il est essentiel, pour favoriser la mixité sociale et celle des activités, de préserver un équilibre de l'ensemble du territoire 2205 en développant tant la rive gauche que la rive droite.

Enfin, soutenir une politique en faveur des lieux culturels et sportifs qui contribuent à l'épanouissement de toutes et tous dans leur 2210 vie quotidienne fait partie d'un aménagement harmonieux. Dans cet ordre d'idée, il est important d'associer les habitant-e-s aux changements qui interviennent dans leur cadre de vie. La participation doit se faire selon des 2215 règles claires et assumées pour permettre l'exercice de la démocratie locale. Elle doit également s'appuyer sur une gouvernance nouvelle à l'échelle de la région, impérative pour le respect de l'ensemble des partenaires 2220 afin d'assurer la réalisation des espaces publics par des dispositifs obligeant à concrétiser les objectifs de la charte des espaces publics selon le Plan localisé de quartier (PLQ) adopté. La ville n'est pas qu'une addition de 2225 logements. L'objectif est un développement territorial de qualité par l'exercice démocratique afin que toutes et tous trouvent leur place dans ce canton et sa région.

• Assurer le développement des grands projets prévus par le plan directeur cantonal et réaliser l'ensemble des potentiels identifiés 2230

• Assurer une densité suffisante à échelle urbaine dans le développement des projets pour ne pas gaspiller le territoire

• Assurer un équilibre du développement du territoire sur la rive gauche, comme sur la rive droite en l'accompagnant par un réseau de transports collectifs efficace 2235

• Promouvoir les études techniques en faveur d'une liaison lacustre ferroviaire, à raccorder au CEVA et au réseau français 2240

• Déclasser des secteurs de la zone villas sur le secteur Arve-Lac de la rive gauche pour assurer un développement équilibré du canton et de sa région 2245

• Maintenir les grands projets, comme les projets plus modestes, en zone de développement

• Créer de nouvelles zones de développement pour répondre aux besoins en logement

• Consolider le fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) et assurer le financement du Canton 2250

• Coordonner de manière efficace les politiques publiques portant sur l'emploi et le logement, par des mesures d'aménagement 2255

• Mener une politique d'acquisition foncière, y compris en zone industrielle en coordination avec la FTI

• Intégrer les propriétaires de villas dans les opérations de développement de leurs parcelles comme opérateurs sur un mode participatif 2260

• Encourager les collectivités publiques à dialoguer avec les propriétaires habitant les zones déclassées en zone de développement pour lever leurs réticences 2265

• Assurer le développement équitable du territoire en coordination avec la région

• Assurer la réalisation des espaces publics par des dispositifs obligeant à concrétiser les objectifs de la charte des espaces publics selon le PLQ adopté 2270

• Accompagner chaque projet de construc-

tion de logements de projets d'équipements
2275 et d'espaces publics, en s'appuyant sur des
programmes pour les implantations d'activités

- Garantir une offre et un accès suffisant en jardins familiaux ou communautaires

**Le PS s'engage pour un aménagement fai-
2280 sant place à chacun-e**

Culture

Un bien commun à développer

La politique culturelle doit favoriser l'expression artistique sous toutes ses formes et garantir la liberté d'expression, se montrer aussi inclusive et ouverte que possible, afin de favoriser l'accessibilité et la participation culturelle au sens large. La démocratisation culturelle est l'un des piliers fondamentaux de notre démocratie et doit rester un objectif prioritaire. Elle permet accès à la connaissance, la participation au débat démocratique et la défense d'une pluralité nécessaire. Elle est donc un élément essentiel de la cohésion sociale et du vivre-ensemble. En ce sens, les collectivités publiques ont la responsabilité de mettre à disposition des lieux et des moyens pour la création culturelle et ses diverses représentations. Les collectivités publiques doivent s'assurer de l'accessibilité culturelle aussi bien aux femmes qu'aux hommes ainsi qu'à toutes les couches de la population.

Actuellement, la politique culturelle repose essentiellement sur l'engagement financier et le savoir-faire des communes. Il est important que le Canton s'implique financièrement et œuvre à rassembler les collectivités du Grand Genève en un véritable partenariat public renforcé pour la culture, au service d'une identité collective positive, constructive et inclusive de la région, ainsi que du rayonnement culturel de Genève. Il est urgent et impératif d'inciter les communes à contribuer de manière plus équitable, proportionnellement à leurs charges et à leurs richesses, par le biais de mécanismes de péréquation et de prise en compte des charges de ville-centre, au financement de la culture, afin que celle-ci soit plus largement partagée.

Constats

Les coopérations et échanges culturels intercommunaux, interrégionaux, intercantonaux et internationaux doivent être renforcés. Il est important de créer un fonds destiné au financement des infrastructures culturelles d'importance régionale. Ce dernier sera alimenté par toutes les collectivités publiques du canton, en concertation avec les communes. L'engagement culturel du Canton doit valoriser le patrimoine matériel et immatériel, la politique du livre, le soutien à l'accessibilité et la participation culturelle. Intégrer, soutenir et valoriser les apports de la diversité genevoise (d'origines, de langues, en lien avec la migration) dans la politique culturelle cantonale. Viser l'échange, l'interactivité et le partage, est plus que jamais nécessaire.

L'accès à la culture, à la formation, à la création et à l'expression culturelles et artistiques passe par un développement des équipements culturels sur l'ensemble des communes et la participation de toutes les collectivités publiques au financement de la culture. Intégrer les équipements culturels aux plans des nouveaux quartiers dès leur conception, en prévoyant assez de lieux de travail et de répétition à prix abordable, est une nécessité.

Le nombre de lieux dédiés à la vie nocturne est insuffisant par rapport à la demande. Les conditions légales permettant l'expression culturelle en soirée et pendant la nuit sont trop restrictives. Face à la pénurie, ces derniers sont amenés à inventer leur vie nocturne en dehors des lieux de socialisation habituels que sont les bars, salles de concert, boîtes de nuit, etc. Conséquence de cette situation, les personnes âgées de 16 à 18 ans n'ont pas d'accès garantis aux lieux culturels

nocturnes. Le phénomène du binge drinking (consommation rapide d'alcool) est en progression, entraînant l'augmentation des nuisances sonores et des risques sanitaires pour les noctambules. La création de lieux culturels nocturnes dans les nouveaux quartiers doit mieux être planifiée. Rendre à la vie nocturne son caractère culturel et social prépondérant, au lieu de continuer à la réduire à ses effets sur le seul plan de la sécurité et de l'économie, est urgent.

Favoriser la création de lieux culturels accessibles à toutes et tous afin de renforcer la mixité, la cohésion sociale, les liens intergénérationnels, l'inclusion culturelle, ainsi que leurs divers liens avec le quartier est important. La création et l'expression artistique doivent être soutenues par la mise à disposition des locaux commerciaux vides, loués en tant qu'espaces temporaires, par le biais de contrats de confiance, en les arrachant du même coup à la spéculation. L'obtention d'autorisation pour des événements culturels et des buvettes associatives doit être facilitée pour renforcer le dynamisme de la culture locale. La création, notamment indépendante et émergente, doit être soutenue par des subventions, en veillant à la mise à disposition d'un nombre suffisant de lieux de travail et de représentation, à des conditions très abordables et en assurant un cadre légal suffisamment souple au déploiement de formes d'activités nouvelles.

Les liens sociaux, le vivre-ensemble, doivent être repensés en concevant des espaces mixtes permettant des activités quotidiennes partagées, de nouvelles interactions et des projets durables, en mêlant par exemple espaces senior-e-s, EMS et crèches ou foyer d'accueils, bibliothèques, scènes libres, agoras et potagers, etc. Apporter un soutien technique et en nature, par le prêt de matériel spécialisé, le conseil ou le soutien logistique de technicien-ne-s, aux artistes et acteur-trice-s culturel-le-s. La mise à disposition des salles

de bâtiments scolaires pour des événements culturels ou ateliers de créations doit être facilitée, également durant l'été et les périodes de congés. Le taux d'occupation des salles publiques en soirée doit être évalué. Il est important d'éviter leur sous-utilisation, notamment en déléguant une partie de leur gestion à des associations.

Les espaces, outils et projets au croisement entre création artistique et création numérique doivent être soutenus, afin de favoriser les interactions et le renforcement de Genève comme pôle d'innovation et d'échanges entre la scène locale et les acteur-trice-s d'ailleurs. L'usage des outils numériques au service de la participation culturelle doit être commun, la révolution digitale accompagnée en soutenant une approche créative, non marchande, citoyenne et inclusive, capable d'y donner du sens et de viser une réappropriation technologique par le plus grand nombre.

Un pôle public fort est le préalable indispensable à un partenariat public/privé sain. Une collaboration efficace entre les associations professionnelles, les institutions culturelles et les collectivités publiques doit être instaurée afin d'améliorer le statut social des professions artistiques (grilles salariales, prévoyance, assurance). Le rôle des médiateur-trice-s culturel-le-s renforcé afin de mieux mettre en valeur le patrimoine culturel, le rendre accessible à toutes et tous. La transmission des connaissances et savoir-faire détenus par les artisan-e-s/artistes en activité, notamment dans les musées, les bibliothèques et les théâtres ainsi que les autres lieux culturels et artisanaux (Journées européennes des Métiers d'Art), encouragée. L'enseignement des disciplines artistiques, afin de permettre, en plus d'une pratique essentielle à la construction équilibrée d'un individu, doit être renforcé.

L'accès à la culture fait face à des obstacles socioculturels et matériels. Il convient de dé-

2450 développer des actions fortes et originales pour atteindre et impliquer sans cesse de nouveaux publics. L'accès à la culture pour toutes et tous, notamment au moyen des aides tarifaires (carte 20 ans/20 francs, chéquier culture, etc.), des améliorations matérielles (mobilité facilitée, encadrements et médiations spécifiques, technologies adaptées, telles que surtitrage, boucle magnétique, etc.), doit encore et toujours être renforcé.

2460 **Le PS s'engage pour**

- Concrétiser rapidement la coopération entre Canton et communes pour les enjeux culturels importants
- Intégrer d'emblée la culture et les infrastructures nécessaires dans la conception et le développement des nouveaux quartiers
- Maintenir la diversité culturelle et l'animation des quartiers
- Réhabiliter les espaces couverts et buvettes associatives dans les parcs en tant qu'espaces culturels d'expression et d'émulation
- Valoriser l'apport économique et les ressources que le domaine culturel apporte à Genève
- Soutenir les libraires, les disquaires, les cinémas indépendants et labels musicaux indépendants œuvrant à diffuser la création locale
- Renforcer la reconnaissance de toutes les formes d'art (street art, slam, rap, etc.) et la multiplication de leurs lieux et espaces d'expression
- Financer les aménagements pour une saine cohabitation entre riverain-e-s et acteur-trice-s culturel-le-s, là où l'offre nocturne se développe
- Favoriser les partenariats entre les institutions et les artistes indépendant-e-s
- Participer au fonctionnement et à l'entretien des musées d'importance régionale
- Accentuer les collaborations entre écoles et milieux culturels (musées, institutions, compagnies, etc.)
- Renforcer la découverte et la pratique artistique amateur dans l'ensemble du cursus scolaire
- Faciliter, tant administrativement que politiquement, les entités, associations et acteur-trice-s culturel-le-s
- Entretenir, valoriser et promouvoir le patrimoine culturel en le considérant comme un bien commun
- Favoriser par un système de bénévolat, l'accompagnement aux spectacles, concerts et expositions pour les aîné-e-s, les primo-arrivants, les populations allophones et les personnes défavorisées
- Développer des mécanismes de financement pour assurer la réalisation de lieux culturels. Par exemple, un centime additionnel cantonal pour la culture comme pour l'aide à domicile
- Créer un véritable statut professionnel d'acteur-trice-s culturel-le-s en leur garantissant toutes les prestations sociales (grilles salariales, chômage, retraites, prévoyance, conditions éthiques d'embauche, etc.)

Le PS s'engage pour une Genève culturelle

Sport

Prendre le parti du sport

Le sport est un facteur d'inclusion sociale et scolaire, de développement personnel et d'épanouissement social. À toutes les étapes de la vie, il permet de se mouvoir avec plus de facilité dans son environnement. Outil de bien-être, de développement de soi et d'insertion dans la société, il est une école de vie. La pratique d'un sport permet une certaine forme d'éthique, un accroissement du respect de soi et des autres, le développement de notions de solidarité. La vie en société, entraînée par la pratique sportive, aide à mieux se connaître soi et à connaître les autres, à accepter la différence et renforcer une vie sociale non-discriminante.

La pratique des activités physiques et sportives a un effet bénéfique sur la santé, sous réserve bien entendu de pratiquer ces activités dans de bonnes conditions. Les frais liés à la pratique de l'activité physique sont toutefois souvent une charge budgétaire importante. La pratique des sports doit être facilitée pour les jeunes, les ainé-e-s, les familles, et particulièrement monoparentales, pour que le sport ne soit pas le parent pauvre des fins de mois. La mixité sociale, de genre, intergénérationnelle est centrale. Elle doit être renforcée par tous les moyens.

Constats

Réservé pour l'instant à des sportifs d'élite, le programme dispositif sport-art-études doit être ouvert plus largement. L'amélioration de ce cadre et les moyens nécessaires à son développement doivent être renforcés. Celles et ceux qui ont une pratique sportive intensive devraient pouvoir y accéder. L'encadrement sportif à l'école doit être renforcé afin de concrétiser l'instauration d'une troisième heure d'éducation physique au pro-

gramme, permettant ainsi de se mettre ainsi en légalité avec la législation fédérale. Cette troisième heure existe pour l'école primaire, mais manque encore au cycle d'orientation. Développer davantage le lien entre écoles et clubs de sports est important. La présentation des clubs dans les classes doit être facilitée. Dans les études et les apprentissages, l'État doit inciter les écoles et les employeur-euse-s à promouvoir le sport. Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a un rôle fondamental à jouer dans la promotion du sport auprès des plus jeunes. Favoriser les échanges entre l'État, les universités, les hautes écoles afin que l'État utilise les compétences et savoirs existants pour améliorer la promotion du sport à Genève est essentiel.

La pluralité des sports est importante. Il ne faut pas opposer la pratique sportive en club d'une pratique sportive libre. Le sport individuel hors club est un phénomène en augmentation. Ces sports doivent recevoir les moyens de se développer. Le soutien à l'handisport doit être développé et les installations adaptées. Chacun-e doit avoir accès à l'exercice du sport de son choix, au club qu'il/elle désire, et bénéficier de l'accompagnement nécessaire. Le bénévolat doit être encouragé. Les bénévoles doivent bénéficier de facilités au niveau des entreprises. En fonction des heures de bénévolat fournies, les citoyen-ne-s seront récompensé-e-s par des avantages sportifs et/ou culturels, sur l'exemple de ce qui existe à Lausanne. Développer un label de qualité permettra de mieux valoriser le travail effectué dans les clubs sportifs et rendre hommage à leur travail.

L'accessibilité à tous les sports de manière

indifférenciée doit être promue. La pratique sportive chez les filles, et la diversité des pratiques, y compris des sports d'équipe, doit être renforcée. Il faut veiller à ce que des budgets
2600 spécifiques puissent leur être alloués, afin de rattraper le retard pris pour les équipements nécessaires. Soutenir, promouvoir l'organisation d'évènements sportifs de petite et grande envergures, surtout dans le domaine du sport
2605 pour tous (par exemple course à pied, slow-up), est important.

Le sport pour tou-te-s comme le sport de pointe, catalyseur essentiel d'une société qui bouge, doivent être soutenus. Le sport de
2610 pointe a valeur d'exemple et de stimulations pour de nombreux-euses sportif-ve-s. Sa valeur exemplative est importante et peut être soutenue.

2615 La lutte contre l'homophobie, la transphobie, le racisme et le sexisme dans le sport doit être renforcée par des campagnes de sensibilisation et via la formation des encadrant-e-s.

2620 Les buvettes sportives sont un élément de lien social et de recettes financières importantes pour les clubs de sports. L'assouplissement de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement
2625 (LRDBHD) doit être soutenu afin de garantir l'organisation d'évènements et la tenue de buvettes ponctuelles par les bénévoles des clubs.

Toute forme de violence doit être prévenue autour et sur les espaces de jeux sportifs. Des
2630 mesures d'éducation et de prévention doivent être mises en œuvre dès le plus jeune âge pour garantir le respect et les droits de chacun-e dans sa pratique sportive. Apprendre à vivre dans une société pluraliste vise à pré-
2635 venir des injures, des violences et des discriminations. Dans le cadre des filières sports-études, la prévention du dopage est affirmée et le dépistage de celui-ci systématisé via la formation des encadrant-e-s.

2640 L'extension des heures d'ouvertures des salles de sport doit être soutenue afin de s'adapter aux changements des temps de travail. La flexibilisation et la mise à disposition des espaces de sport doivent être accrues auprès
2645 des publics. Le recours accru aux possibilités de réservation en ligne et de consultation facilitée. L'usage des salles de sport doit être maximalisé durant le soir et les weekends. Ces dernières doivent être ouvertes plus lar-
2650 gement aux clubs afin de faciliter l'usage des sports en salle toute l'année.

La communication du Canton sur le sport doit être améliorée. Une plateforme en ligne avec des informations facilement accessibles
2655 doit être créée. Cette plateforme devra également permettre de recevoir et traiter les demandes des habitant-e-s afin que les Genevois-es soient entendus dans leurs besoins et leurs réservations de terrains de jeu facilitées.
2660 Des jeux de table comme le babyfoot ou le ping-pong ont leur place dans les préaux d'école. Promouvoir leur installation systématique, ainsi que de terrains pour la pratique de sports comme le football ou le basketball, des
2665 Proxisport est important.

Le PS s'engage pour

- Fournir des moyens publics supplémentaires pour le sport
- Affirmer l'identité propre de l'office cantonal de la culture et du sport afin de renforcer la politique publique sur le sport
- Défendre un budget spécifique à la promotion du sport associatif dans une option d'inclusion afin de promouvoir l'activité physique
2675 pour toutes et tous
- Concrétiser la loi cantonale sur le sport en lui attribuant des budgets cantonaux d'une manière complémentaire aux budgets communaux

- 2680 • Développer un budget spécifique à la promotion de l'handisport, et de la relève
- Prévoir des budgets égalitaires dans les sports féminins et masculins
- Faciliter l'administration des associations sportives en simplifiant les procédures et en offrant, si nécessaire, un soutien logistique
- 2685 • Défendre une politique favorisant le sport de proximité (équipements de quartier et pratiques sportives libres)
- 2690 • Soutenir la création du chéquier sport pour les familles, afin de développer la pratique de l'activité sportive
- Renforcer le lien avec les associations sportives
- 2695 • Garantir un accès équitable aux installations et aux équipements sportifs
- Mettre en place des programmes d'incitation et de soutien au bénévolat
- Ouvrir les piscines au-delà d'une base saisonnière
- 2700 • Soutenir et encourager les clubs subventionnés dans le respect des chartes et principes du fairplay

Le PS s'engage pour le sport

Agglomération franco-valdo-genevoise

Pour un bassin genevois dynamique

2705 **Genève attire et séduit mais ne parvient pas à résoudre les effets de cette attractivité. Le tissu économique reste fragile, les infrastructures ne sont pas suffisantes malgré tous les efforts accomplis. Les crises du logement et**
2710 **des transports sont endémiques et structurelles depuis un demi-siècle. De surcroît, les disparités sont fortes en matière de salaires – un facteur 1 à 3, voire 1 à 4 en différence**
2715 **salariale – et de coûts des terrains, des deux côtés de la frontière. Il en résulte, d’une part, l’arrivée de personnes compétentes et motivées sur le marché du travail local – concurrence mal vécue par les salarié-e-s de la place avec des revenus bas ou moyens.**
2720 **La crise du logement provoque, d’autre part, un mouvement d’installation de résident-e-s genevois-e-s en France voisine, faisant monter le prix de l’immobilier. De plus, en région frontalière française et vaudoise, le mode de**
2725 **logement dominant est l’habitat individuel ; il rend très difficile un passage du mode de transport privé au public pour plus de 100’000 pendulaires.**

Ces disparités sont aujourd’hui très mal ressenties et posent clairement la question de la gouvernance de cette région. Face à une droite caractérisée par le laisser-faire de la loi du marché, qui reste la loi du plus fort, et face aux populistes qui ne font qu’opposer les catégories de population entre elles sans amener une réponse constructive, les habitant-e-s, des deux côtés de la frontière, sont à la recherche de solutions constructives. Si, pour certain-e-s, organiser le vivre-ensemble sur ce territoire est au mieux un devoir auquel on ne peut pas échapper ; pour nous, c’est une volonté.

Constats

En 1987, le Conseil du Léman réunit les collectivités territoriales suisses et françaises bordant le lac Léman. Cependant, en 1973, la création du Comité régional franco-genevois (CRFG) regroupe les Cantons de Genève, Vaud et les départements de l’Ain et de la Haute-Savoie. Le second organisme important pour la dynamique régionale est le Groupement local de coopération transfrontalière du Grand Genève (GLCT) mis en place en 2013. Il est en charge notamment des dossiers transfrontaliers en matière d’aménagement, de mobilité et d’environnement.

Le CRFG est à l’origine du mécanisme de rétrocession aux communes de domicile d’une partie des impôts prélevés à la source auprès des employeurs des frontalier-ère-s. Ce fut une étape importante de la coordination des politiques publiques, des équipements et de l’action publique. L’étape suivante a été le partage d’une vision commune du territoire par le projet d’agglomération. Ce dernier associe des élu-e-s du niveau législatif (distinction valable uniquement pour la partie suisse) et des représentant-e-s de la société civile, sans vraiment parvenir à toucher, à ce jour, la population.

Mais la coordination des politiques et des visions aussi nécessaire et bien faite soit-elle ne suffit plus. Il manque un accord transfrontalier qui passerait par la négociation d’un ou plusieurs avenants au traité franco-suisse de 1972. Dans les deux parlements nationaux, des Socialistes s’engagent dans ce sens. Par exemple, la Suisse et la France ont signé en mars 2012 un accord en matière de droit du travail pour les entreprises du secteur suisse et du secteur commun de l’aéroport de Bâle-Mulhouse. Il reconnaît la pratique qui veut que

les entreprises du secteur suisse et du secteur commun de l'aéroport, situé sur sol français, soient soumises à la législation suisse en matière de droit du travail.

Le PS s'engage pour

• Renforcer la concertation avec les PS des départements de l'Ain et de la Haute Savoie et du canton de Vaud

2790 • Soutenir une coopération participative et démocratique avec l'élection d'un parlement régional donnant aux habitant-e-s de l'espace commun une identité partagée et à l'assemblée élue une légitimité démocratique : proposer un forum semestriel de la société civile

• Établir les instances permettant un aménagement du territoire transfrontalier coordonné

• Travailler sur un rééquilibrage des territoires, sur une plus grande autonomie

2800 • Créer d'un commun accord un espace économique et social maîtrisé, en réduisant les effets d'intérêts contradictoires

• Promouvoir l'essor du secteur secondaire fondé sur la formation et la recherche

2805 • Redonner un enracinement local à l'emploi, car plus durable

• Faire connaître les bonnes initiatives et pratiques dans le cadre de la formation, et mieux les mettre en réseau

2810 • Faire connaître le campus des métiers de l'écoconstruction à Annemasse qui souhaite impliquer des CFC suisses

• Encourager la reconnaissance des formations et diplômes afin d'assurer la mobilité de leurs titulaires

2815

• Renforcer l'Université de Genève comme pôle académique, en mobilisant des fonds transfrontaliers

2820 • Mobiliser la culture comme facteur d'identité de l'espace transfrontalier, à travers les activités des artistes, mais aussi des communes de l'Association des communes genevoises (ACG) et de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC)

2825 **Le PS s'engage pour une démocratisation de l'agglomération**

Agriculture, énergie et environnement

Pour une qualité du cadre de vie

La préservation et la qualité du cadre de vie dans lequel nous vivons sont déterminantes pour notre avenir, nous sommes interdépendant-e-s de notre environnement. Sous la pression d'une économie tournée vers le profit à court terme, notre environnement est surexploité et mis à mal. Des espaces sont privatisés pour l'usage de quelques-un-e-s ; la gestion des ressources n'a pas été pensée dans l'intérêt de la collectivité de manière globale. Les ressources sont limitées. Sur le long terme, la consommation telle que nous la pratiquons n'est pas viable, tout comme ses hypothèses de croissance.

En septembre 2016, Genève a été le seul canton suisse à accepter l'initiative populaire pour une économie circulaire et pour une réduction de l'empreinte écologique. Le développement durable exige que nous adaptions nos modes de vie afin de relever les défis importants qu'ils soient sociaux, environnementaux, de solidarité et d'égalité. Assurer à tous les êtres humains vivant aujourd'hui sur Terre et aux générations futures de quoi subvenir à leurs besoins est un intérêt collectif prioritaire auquel le PS souscrit tout naturellement. Cela implique des responsabilités pour les individus, les entreprises, les collectivités et exige une mondialisation régulée et responsable.

AGRICULTURE

Proximité et respect de l'environnement

L'agriculture répond aux besoins premiers des êtres humains. Et pourtant, celle-ci est aujourd'hui malmenée. Le PS défend une agriculture durable, de proximité, biologique, et respectueuse des besoins des espèces animales. Le principe de la souveraineté alimentaire est un objectif à poursuivre.

2865 **Constats**

Sacrifiés sur l'autel du libre marché, les produits locaux du Grand Genève sont concurrencés par des importations produites à prix et salaires cassés. Les producteur-trice-s régionaux-ales sont mis-e-s sous pression par les distributeurs-trices. Il semble encore manquer un partenariat fort entre les agriculteur-trices de proximité et les professionnel-le-s de la restauration.

2875 **Le PS s'engage pour**

- Préserver et promouvoir la biodiversité sur tout le territoire, notamment dans les zones à bâtir
- Assurer que les déclassements de zone agricole tiennent compte de la valeur productive du sol agricole
- Valoriser les filières agroalimentaires de proximité et les circuits courts : marchés à la ferme, agriculture contractuelle de proximité, fermes urbaines, coopératives maraichères
- Augmenter de manière significative la part des produits locaux et de saison Genève Région - Terre Avenir (GRTA) dans les lieux de restauration collective privés et publics et dans la restauration
- Renforcer l'Office de promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE)
- Inciter l'État à acquérir des terres agricoles et louer ces terres à des coopératives maraichères par exemple, pour développer une activité agricole durable
- Renforcer l'attractivité et les conditions de travail des métiers de l'agriculture

• Permettre aux personnes des métiers de
2900 la terre de pouvoir compléter leur activité en
accédant à la formation continue

• Assurer aux compagnes ou compagnons
d'agriculteurs ou agricultrices qu'elles/ils
soient reconnu-e-s comme agent-e-s écono-
2905 miques (quel que soit leur type d'union) en
cas de séparation, divorce ou veuvage et pour
autant qu'elles ou ils ne soient pas agent-e-s
économiques ailleurs

Le PS s'engage pour une agriculture 2910 de proximité

ÉNERGIE

Pour les énergies renouvelables, la gestion durable des ressources et la lutte contre le gaspillage

2915 Le PS promeut une politique énergétique
encourageant au maximum la production et
la consommation d'énergies renouvelables
et visant l'efficacité énergétique en consom-
mant moins, car le kilowattheure le moins pol-
2920 luant et le moins cher est celui que nous ne
consommons pas. Enfin, l'eau et les énergies
sont des patrimoines de l'humanité ne pou-
vant donc pas être soumis aux règles du mar-
ché comme de simples paquets de lessive
2925 et doivent être dument protégés. Nous sou-
tenons un meilleur contrôle démocratique de
la production et de l'approvisionnement éner-
gétique. Des énergies polluantes sont depuis
trop longtemps privilégiées et déstabilisent les
2930 prix des énergies. Aujourd'hui, le charbon et
le lignite fixent les prix européens. C'est pour-
quoi, les énergies suisses (hydroélectricité,
solaire, éolien, etc.) ne sont plus compétitives.
Ceci est totalement inacceptable écologiqu-
2935 ment, mais aussi économiquement. Nous
sommes face à une concurrence déloyale.
Nous ne devons pas nous contenter de poli-
tiques tournées entièrement vers les énergies
2940 renouvelables pour l'électricité. Nous devons
nous intéresser aux aspects thermiques de

la consommation d'énergie pour lesquels le
bilan est très négatif aux niveaux suisse et
genevois. Les Services industriels de Genève
2945 (SIG) doivent rester totalement en main de
l'État afin que son rôle pionnier puisse servir
de levier pour un bilan thermique durable.

Constats

Faciliter l'accès aux économies d'énergie
comme à la production d'énergies renouve-
2950 lables, que l'on soit un-e consommateur-trice
particulier-ère ou professionnel-le, sera « un
plus » incontestable vers une société à 2'000
Watts. En effet, en simplifiant les processus
2955 d'obtention des subventions nationales et
cantonales notamment, on encourage l'uti-
lisation des énergies locales qui créent, de
surcroît, des emplois et des richesses locales
importantes.

2960 Aujourd'hui, les SIG fournissent une énergie
électrique 100% renouvelable à tous leurs
client-e-s. Ce choix écologique est une ma-
nière de distinguer la régie publique de ses
concurrents et lui donne un avantage qualita-
2965 tif qu'il faut garantir à long terme quel-le-s que
soient les décideur-euse-s politiques. Toute-
fois, des gros clients genevois, éligibles pour
accéder au marché libre de l'électricité, ont
choisi un autre fournisseur d'électricité que
2970 SIG et consomment de l'énergie fossile.

Les grands consommateurs sont incités par
les SIG à économiser l'énergie. Ces grands
clients sont très actifs dans le programme
éco21. Ils ont compris que les économies
2975 d'énergie « verdissent » leur marque et dimi-
nuent leurs factures d'énergies durablement.
Malheureusement, certains grands consom-
mateurs ne se sentent pas concernés et
achètent de leur électricité à la concurrence.
2980 L'État doit changer les choses, par exemple en
modifiant la fiscalité (imposition des machines
consommant beaucoup, rabais pour ceux
qui investissent dans le renouvelable ou les
économies d'énergie, taxation des énergies

2985 fossiles, etc.) ou en adoptant d'autres mesures.

Aujourd'hui, les SIG n'ont pas de tarif progressif incitant les consommateur-trice-s à réduire leur consommation. Par contre, ils proposent des bonus (rabais) pour celles et ceux qui s'engagent dans les programmes d'économies d'énergie et qui atteignent les objectifs de réduction. L'étude de tarifs progressifs doit être menée rapidement.

Le bilan thermique (production et fourniture de chauffage et de froid), c'est-à-dire englobant toutes les énergies consommées en Suisse, indique que seul 1% de celles-ci sont renouvelables. Genève présente un bilan légèrement meilleur avec 3% d'énergies renouvelables parmi toutes celles consommées. L'État et les SIG ont décidé d'améliorer ce bilan bien pâle. Pour cela, nous devons montrer une détermination politique sans relâche car l'effort à fournir sera très, très important.

C'est pourquoi, notre Canton a développé un programme Géothermie prometteur. Le cadastre en cours de réalisation est une avancée majeure qui permettra une analyse des principaux potentiels d'utilisation de cette énergie locale et propre. À l'instar du programme Genilac (énergie thermique à partir des eaux du Léman), de nouveaux projets pourront prochainement voir le jour, pour du chauffage à distance notamment ou de la production de froid.

À ce programme, s'ajoutent les projets de valorisation des déchets et le développement du biogaz notamment. Un intérêt marquant d'une telle politique volontariste est que ces efforts créent des emplois, de la richesse, des investissements dans la région au contraire des énergies fossiles pour lesquelles l'argent dépensé ne bénéficie pas au développement régional.

Le PS s'engage pour

- 3025 • Promouvoir les économies d'eau et d'énergie, en prenant en compte les externalités négatives, notamment sociales, la dangerosité et la raréfaction des énergies non renouvelables
- Soutenir les mesures nécessaires pour parvenir à la société à 2'000 Watts
- Sortir, le plus rapidement possible, de la consommation d'énergies fossiles
- Taxer les énergies fortement polluantes et nuisibles à la santé publique
- 3035 • Poursuivre la lutte contre l'énergie d'origine nucléaire et le forage de puits de gaz de schiste
- Poursuivre le programme de cadastre géothermique pour identifier les sources potentielles d'énergie géothermique et lancer des projets dans ce domaine
- 3040 • Inscrire dans la loi l'obligation pour la loi de fournir de l'électricité « 100% renouvelable »
- 3045 • Fixer des objectifs annuels de gains d'efficacité énergétique (par exemple : 1% par an), notamment en modernisant les infrastructures électriques
- Créer un tarif progressif de l'électricité incitant les consommateur-trice-s à réduire leur consommation ; ce tarif ne doit pas être prohibitif pour les familles à faible revenu
- Établir un certificat énergétique pour les bâtiments neufs ou subissant des rénovations lourdes
- 3055 • Optimiser et simplifier le programme cantonal d'assainissement des bâtiments en utilisant les fonds fédéraux
- Assainir les constructions énergivores édi-

3060 fiées il y a plus de 10 ans par un programme cantonal d'assainissement des bâtiments

- Poursuivre le remplacement des simples vitrages restant par des doubles vitrages exigés par la loi sous réserve des normes de respect du patrimoine

- Mandater une commission consultative afin de trouver des solutions énergétiques pour les bâtiments patrimoniaux

- Inciter à l'installation de capteurs solaires photovoltaïques, chauffe-eau solaires et systèmes de chauffage à faible consommation d'énergie

- Favoriser les investissements des entreprises en matière de recherche et développement (RD) dans le cadre d'une stratégie Cleantech aux niveaux cantonal et communal

- Développer les emplois et la technologie dans le domaine des énergies renouvelables (solaire, éolienne, etc.)

3080 Le PS s'engage pour une gestion énergétique responsable et durable

ENVIRONNEMENT

Pour la préservation et la qualité du cadre de vie

L'exploitation des ressources naturelles doit être compatible avec leur durabilité. Le développement et la densification des zones construites doivent respecter l'environnement, afin de garantir la qualité de vie et d'assurer la protection de la biodiversité et des écosystèmes, notamment en développant l'écologie industrielle.

Constats

La nature et le paysage de notre Canton vont être nettement modifiés par la construction de nouveaux quartiers prévus dans le plan directeur cantonal. Étant donné l'exiguïté du

territoire cantonal, il est important de préserver notre « capital environnemental ». Cela concorde avec les exigences de la Constitution qui charge l'État de veiller au développement d'une « agglomération compacte, multipolaire et verte » en utilisant rationnellement l'espace, notamment en optimisant la densité des zones urbaines. Concevoir ces projets comme des écoquartiers permettra de préserver les espaces non construits de ces vastes ensembles et de sensibiliser leurs habitant·es à adopter des comportements écologiquement responsables. Cela est d'autant plus indispensable que de nouvelles surfaces, des infrastructures et de l'habitat, ne peuvent plus être prises sur les surfaces agricoles selon la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il existe un consensus pour réduire et recycler les déchets en privilégiant des actions de sensibilisation et les démarches volontaires auprès des producteur·trice·s et des consommateur·trice·s. Les moyens d'action doivent encore être développés. L'écologie est un élément clé devant orienter la conduite des politiques publiques.

Le PS s'engage pour

- Construire les logements sur la base du cahier des charges fédéral de l'écoquartier

- Développer les potagers urbains en utilisant les espaces entre les immeubles, les toits et les parcs publics

- Garantir l'accès du public et le cheminement continu des rives du lac et des cours d'eau

- Rendre convivial l'aménagement des berges des cours d'eau et du lac en respectant les objectifs de protection de la nature

- Créer des espaces verts notamment le long des axes de pénétration en ville

- Augmenter les bonus pour les voitures émettant peu de CO₂

- Inciter les collectivités publiques à acheter des véhicules écologiques
- Augmenter les taxes sur les véhicules motorisés les plus polluants
- Prendre des mesures plus fermes pour protéger efficacement la population lorsque le taux de particules fines dans l'air dépasse la limite nocive
- 3145 • Exiger l'application du plan cantonal de mesures pour réduire le bruit
 - Poursuivre la mise en place de revêtements phonoabsorbants afin d'assainir les routes les plus bruyantes
- 3150 • Faire respecter la loi soumettant tous les espaces urbains au régime des zones 30, en ne laissant que les grands axes aux zones 50
- Soutenir la création de zones de rencontre dans chaque quartier et commune
- 3155 • Diminuer la production de déchets industriels et soutenir la filière spécialisée du recyclage
 - Obliger les gros producteurs (restauration, supermarchés) à valoriser leurs déchets alimentaires
- 3160 • Inciter à la suppression des emballages inutiles et les sacs plastiques
 - Soutenir l'écoconception et les activités de réparation et de maintenance

Le PS s'engage pour les générations futures

Genève internationale et solidarité internationale

Pour une Genève accueillante et engagée

La Genève internationale fait pleinement partie de l'identité de Genève et de sa structure économique. Le secteur des Organisations internationales non gouvernementales (OING) et des Organisations intergouvernementales (OI) représente plus de 28'000 emplois, et une part importante d'activité économique induite. Genève est également une plateforme économique importante de niveau international.

Constats

Depuis le 19ème siècle, Genève joue un rôle important et reconnu, tant en Suisse que dans le monde, comme lieu d'innovations et de négociations au niveau international autour des enjeux du règlement pacifique des conflits et des droits humains. Aujourd'hui, de très nombreuses OING (356) ou OI (33), principalement en relation avec les Nations Unies, sont hébergées à Genève et y déploient leurs activités.

L'engagement des collectivités publiques genevoises est aussi un élément incontournable de ce rôle international, à travers plus de 300 associations regroupant des citoyen-ne-s désireux-euses de participer à un développement solidaire de toutes les parties du monde, et notamment de la Fédération genevoise de coopération (FGC) qui regroupe, parmi les plus importantes, 60 de ces organisations. À la suite d'une initiative populaire, Genève s'est doté d'une loi exigeant que le Canton consacre 0,7% de son budget à la solidarité internationale. La plupart des grandes communes ont atteint voire dépassé cet objectif. A contrario, la loi cantonale est loin d'être respectée, le Canton n'atteignant même pas la moitié de l'exigence légale.

Plusieurs villes du monde rivalisent pour ac-

cueillir les organisations des Nations Unies. Face à cette concurrence accrue, depuis une vingtaine d'années, Genève connaît des échecs et des refus pour en accueillir certaines. La tendance des États à vouloir répartir des petites entités onusiennes à travers le monde diminue l'efficacité de l'ONU et met en danger la situation de la Genève internationale. Genève doit continuer à défendre sa place dans le monde et son ambition internationale grâce à un consensus politique fort, en lien avec la Confédération. La solidarité internationale est une mission qui concerne tous les niveaux de l'État, que ce soit les communes, le Canton et la Confédération.

Le PS s'engage pour

- Soutenir le rôle de Genève comme plateforme de négociation internationale en vue d'un monde pacifique et solidaire
- Engager le Canton à jouer pleinement son rôle et à soutenir la Genève internationale en partenariat avec la Confédération
- Faire un usage plus régulier de l'outil de l'initiative cantonale devant l'Assemblée fédérale, pour défendre la tradition humanitaire née à Genève
- Renforcer la présence des délégations du Sud et des peuples autochtones auprès de l'ONU en permettant un accueil bon marché à Genève
- Atteindre l'objectif d'allouer 0,7% du budget du Canton aux projets de coopération au développement avant 2023

Le PS s'engage pour les droits humains et pour le respect des peuples dans le monde

